

—  
**RAPPORT  
DE GESTION  
2016**

**AGRI  
PRÉVOYANCE**

# Sommaire

---

<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>1</b>
--	----------

---

<b>CHIFFRES-CLÉS</b>	<b>4</b>
----------------------	----------

---

<b>PRÉSENTATION DES COMPTES ET RÉSULTATS FINANCIERS</b>	<b>6</b>
---	----------

1. Le compte de résultat	7
2. Le bilan	9
3. Annexes	14

---

<b>RÉSOLUTIONS</b>	<b>29</b>
--------------------	-----------

---

<b>COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>31</b>
--	-----------

---

<b>PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2016</b>	<b>34</b>
--	-----------

1. Ouverture et organisation de l'Assemblée Générale ordinaire	34
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 juin 2015	34
3. Présentation des chiffres-clés	34
4. Présentation des comptes	34
5. Rapports du Commissaire aux comptes	35
6. Rapport du Conseil d'administration	36
7. Présentation des résolutions	36
8. Intervention des organisations syndicales et professionnelles	36
9. Débat Général	40
10. Opérations de vote des résolutions	41

# Rapport du **Conseil d'administration**

L'heure du bilan de l'activité 2016 du Conseil d'administration d'AGRI PRÉVOYANCE est également celle de la fin de l'actuel mandat de ses administrateurs. Ainsi, c'est un Conseil renouvelé qui siègera à l'issue de ces Assemblées Générales. Ce passage de flambeau symbolique coïncide avec la concrétisation de plusieurs projets structurants portés par des administrateurs et des collaborateurs fortement mobilisés.

En effet, outre les adaptations aux évolutions législatives et réglementaires abordées lors des rapports des précédentes années, l'exercice 2016 a été celui des travaux autour de la construction de la société de groupe assurantiel de protection sociale (SGAPS), du déploiement de l'offre agricole et des réflexions autour du projet « AGRICA PRÉVOYANCE ».

## FAITS MARQUANTS ANNÉE 2016

### ◆ Construction de la SGAPS

Considérant les dispositions de la directive Solvabilité 2 et l'avis de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) qui avait souligné le partage d'une marque commerciale commune ainsi que des moyens communs au travers du GIE AGRICA GESTION, les Conseils d'administration des trois institutions de prévoyance du Groupe avaient reconnu l'existence d'un groupe prudentiel et décidé unanimement de poursuivre les études sur les moyens de sa concrétisation. Pour ce faire, deux options avaient été retenues pour étude : la constitution d'une société de groupe assurantiel de protection sociale (SGAPS) ou la fusion des trois institutions de prévoyance.

Réunis le 28 juin 2016, les Conseils d'administration des trois institutions de prévoyance d'AGRICA, à l'issue d'une phase d'étude préparatoire des enjeux et problématiques des deux options, ont fait le choix de créer une SGAPS. Consécutivement, les travaux ont été engagés afin que cette SGAPS soit créée avant la fin de l'exercice 2017, date limite fixée par les textes.

Les partenaires sociaux du Groupe se sont alors organisés en un « groupe de travail Stratégique » qui associe les administrateurs du Conseil de l'association sommitale Groupe AGRICA ainsi que les Présidents et Vice-présidents des institutions de prévoyance. Ce groupe de travail s'est dès lors réuni mensuellement afin de pouvoir formuler des orientations et être en mesure de soumettre les textes finaux aux Assemblées Générales des institutions de prévoyance de juin 2017, en vue d'un dépôt du dossier complet à l'ACPR au cours de l'été 2017. En termes de méthode, une organisation dite « en mode projet » a été mise en place afin de permettre une alimentation continue des réflexions et travaux du groupe de travail et ainsi favoriser l'information et le dialogue entre les parties prenantes d'AGRICA. Il convient ici de souligner que ce *modus operandi* a permis d'avancer dès janvier 2017 avec l'éclairage de l'ACPR sur les projets de statuts de la SGAPS, l'adaptation des statuts des institutions de prévoyance et enfin sur le projet de convention d'affiliation organisant la coordination centralisée, la solidarité financière, l'influence dominante et les pouvoirs de sanctions de la SGAPS.

Après soumission de ces documents aux Assemblées Générales des trois institutions de prévoyance du Groupe, un dossier de constitution de la SGAPS sera transmis pour approbation à l'ACPR, qui disposera d'un délai de trois mois pour l'instruire. À l'issue de cette période, avec l'aval de l'autorité de contrôle, l'Assemblée Générale constitutive de la SGAPS « AGRICA PRÉVOYANCE » pourra être tenue dès octobre 2017, pour un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### ◆ Le déploiement de l'offre agricole

Conformément au processus de réflexion stratégique engagé, les institutions du Groupe AGRICA ont décidé de réaffirmer leur ancrage agricole pour assurer leur développement, et donc celui du Groupe, en se prononçant en faveur d'un renforcement du partenariat avec les acteurs de l'assurance du monde agricole à savoir le Crédit Agricole, Groupama, et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). L'« offre agricole » est ainsi née pour permettre la conjugaison des atouts et spécificités des quatre partenaires et proposer au monde agricole des contrats d'assurances collectives adaptés à ses problématiques en matière de Santé et de Prévoyance.

Grâce à une très forte mobilisation des organisations syndicales et patronales pour le modèle agricole au bénéfice des entreprises et salariés ressortissants, l'année 2016 a été marquée par le déploiement de ce nouveau modèle. Ainsi au niveau national, l'offre agricole a été ainsi référencée dans 16 accords dans le cadre de la mutualisation des accords prévoyance et santé souhaitée par les partenaires sociaux, avec plus de 30 000 adhésions d'entreprises enregistrées sur ce périmètre et un potentiel de démarchage d'environ 85 000. Sur le périmètre des accords locaux autonomes, l'offre agricole a été référencée dans le cadre de 12 accords, dans le cadre du maintien des régimes propres.

Rappelons que depuis la fin des clauses de désignation, le référencement dans un accord n'emporte pas un rattachement automatique des entreprises. Chacune d'elles doit formellement adhérer au régime. Le dispositif de l'offre agricole permet, par la mutualisation des forces vives d'AGRICA, du Crédit Agricole, de Groupama, et de la MSA d'être en mesure d'aller de manière efficiente à la rencontre de toutes ces entreprises.

## ◆ Le projet « AGRICA PRÉVOYANCE »

Forts du succès de l'offre agricole et afin de conforter cette dynamique de croissance en veillant à préserver son cadre d'élaboration agricole et paritaire, AGRICA, le Crédit Agricole et Groupama ont souhaité s'engager plus avant, ensemble, afin de créer un projet commun faisant du Groupe AGRICA l'organe paritaire de développement de l'offre collective agricole.

L'objectif ainsi affiché est de promouvoir auprès de toutes les entreprises et tous les salariés du secteur agricole et de son volet agroalimentaire, une protection sociale complémentaire de qualité disposant de fondamentaux solides sur les plans opérationnels, économiques, et prudentiels, en construisant ensemble un projet de développement pour AGRICA.

Afin de structurer les bases de ce projet commun qui porte le nom d'« AGRICA PRÉVOYANCE », les trois partenaires ont débuté les études de préfiguration selon une méthodologie définie, précise et séquencée, accompagnés d'un cabinet spécialisé en stratégie et transformation. Les travaux ont donné lieu à des restitutions régulières des avancées de cette construction aux administrateurs des institutions de prévoyance et de l'association sommitale du Groupe.

## ◆ L'action sociale

L'année a été rythmée par plus de 4 000 demandes d'interventions sociales traitées par l'ensemble des institutions du Groupe, dont plus du tiers des demandes concernaient les aides aux études supérieures et secondaires. À fin décembre, le stock des demandes en instance était de près de 700, pour un délai moyen de traitement par dossier de près de 50 jours. Toujours en termes d'actions de prévention dans le cadre de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, plus de 6 000 guides de prévention ont été envoyés aux entreprises adhérentes afin de sensibiliser leurs salariés et au total, ce sont plus de 4 000 salariés qui ont pu bénéficier de la prise en charge de leur vaccin anti-grippe.

AGRI PRÉVOYANCE a poursuivi au côté des autres institutions du Groupe AGRICA, son investissement sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, devenu un projet d'entreprise transverse au sein du Groupe. L'année a notamment été marquée par l'organisation de la deuxième édition des Trophées AGRICA « Gaspillage alimentaire : le temps des solutions » qui s'est tenu le 29 novembre dernier afin de récompenser et soutenir les acteurs s'engageant dans la lutte contre le gaspillage sur les territoires.

Notons par ailleurs, le lancement de la cinquième édition de Pays'Apprentis, dispositif en faveur de la formation des futurs salariés du secteur du paysage. Cette année encore, près de 1900 allocations ont été accordées à des apprentis qui ont ainsi bénéficié d'un accompagnement financier compris entre 150 et 500 euros qui a contribué à la prise en charge du coût de leurs déplacements ou hébergement liés à l'éloignement entre leur centre de formation et leur lieu d'apprentissage.

## ◆ Conclusion

Après des efforts constants, AGRI PRÉVOYANCE poursuit toujours plus avant son engagement au profit de ses entreprises et ressortissants non cadres de la production agricole. Ces succès sont le fruit d'un travail de fond collectif associant les forces vives salariés et employeurs, de ses partenaires, et de son personnel, lui ayant permis un accroissement de son chiffre d'affaires pour cet exercice de 10 %.

À l'aube de nouveaux enjeux, de nouveaux défis, AGRI PRÉVOYANCE capitalisera pour mieux préparer son futur dans un univers de la protection sociale toujours plus contraignant sur les plans législatifs et prudentiels. Le Conseil d'administration renouvelé d'AGRI PRÉVOYANCE saura adapter son pilotage dans cette dynamique afin de poursuivre son développement et celui de la protection sociale de ses ressortissants non cadres de la production agricole.

# Chiffres-clés

## Résultats démographiques et techniques

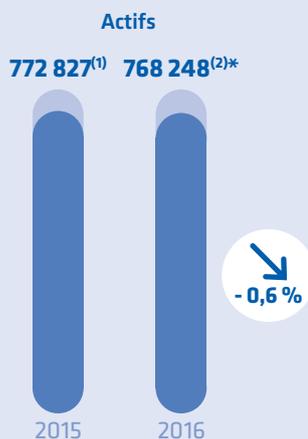
### Résultats démographiques et techniques

#### ENTREPRISES ADHÉRENTES



\* Dont 125 524 adhèrent à la garantie décès, 103 347 adhèrent à la garantie incapacité de travail, 52 638 adhèrent à la garantie santé.

#### PERSONNES ASSURÉES



\* Dont 766 463 adhèrent à la garantie décès, 434 240 adhèrent à la garantie incapacité de travail, 225 928 adhèrent à la garantie santé.



\* Dont 1 119 adhèrent à la garantie obsèques, 84 adhèrent à la garantie autonomie Predica, 4 009 adhèrent à la garantie santé.

<sup>(1)</sup> Actualisé <sup>(2)</sup> Estimé

#### GARANTIES INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL

Total : 42 863 bénéficiaires

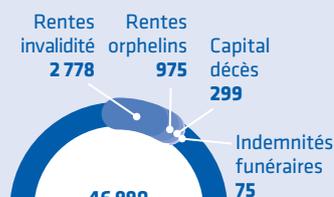
+0,6%

14 484 au titre des accidents du travail pour un nombre moyen de 45 jours indemnisés



37 319 au titre de la maladie pour un nombre moyen de 62 jours indemnisés

#### GARANTIES COLLECTIVES DES ACTIFS (HORS GARANTIE SANTÉ)



Incapacité temporaire : 42 863

+1%

#### GARANTIES INDIVIDUELLES DES RETRAITÉS (HORS GARANTIE SANTÉ)

Garantie autonomie Predica : 84 cotisants et 1 bénéficiaire

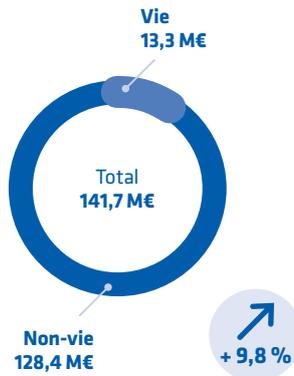


Garantie obsèques : 1 119 cotisants et 45 bénéficiaires

-41,8%

## Résultats financiers

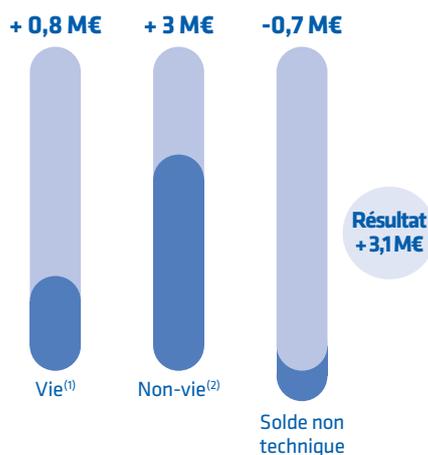
### COTISATIONS



### PRESTATIONS ET FRAIS PAYÉS



### RÉSULTAT



<sup>(1)</sup> Le résultat Vie concerne le décès (capitaux, rente, indemnité funéraire), l'épargne retraite.

<sup>(2)</sup> Le résultat Non-vie concerne l'incapacité, l'invalidité et la santé.

## Fonds social

### RESSOURCES DISPONIBLES

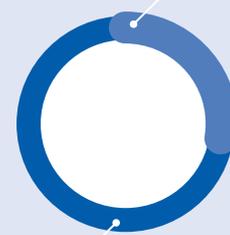


\* (hors dispositif Pays'Apprentis)

### AIDES ACCORDÉES

Montant total **805 K€** (dont 494 K€ au titre d'une aide aux apprentis du paysage financée par la profession)

**Aides collectives 222 K€**  
dont actions de prévention et de lutte contre le gaspillage alimentaire



**Aides individuelles 583 K€** en matière de santé et d'aide à la famille, soit **1854** bénéficiaires (dont **1758** au titre d'une aide aux apprentis du paysage financés par la profession)

# Présentation des **comptes et résultats financiers**

L'exercice 2016 est l'occasion pour l'institution AGRI PRÉVOYANCE de faire un premier bilan comptable du déploiement de la stratégie de l'Offre Agricole réalisée avec les partenaires.

Les cotisations de l'exercice enregistrent un montant total de 141,7 millions d'euros, en hausse de 9,8 %. Cette évolution s'explique par la bascule de la part ANIPS de l'Accord National de la Production Agricole. Des gains de quotes-parts de coassurance participent aussi à cette progression. Enfin, des nouvelles parts de marché sont acquises par le biais des réseaux distributeurs partenaires, permettant la souscription de nouveaux contrats.

La contrepartie de ce développement est l'augmentation importante des frais de gestion induite par les investissements réalisés auprès des réseaux distributeurs et gestionnaires. Par ailleurs, la fidélisation des principaux contrats de l'institution à travers les clauses de participations bénéficiaires génère des charges importantes sur l'exercice.

Le résultat après impôts s'affiche en baisse à 3,1 millions d'euros en 2016 contre 8,6 millions d'euros l'exercice précédent. Le ratio combiné de l'institution s'inscrit à 96 % en 2016 contre 95 % précédemment.

Le résultat Vie se détériore à 0,8 million d'euros avec un ratio de 92 % (rappel 61 % en 2015). Le résultat Non-vie présente un excédent de 3 millions d'euros avec un ratio de 96 % (rappel 99 % en 2015). Le résultat des garanties santé représente - 0,5 million d'euros tandis que celui des garanties arrêt de travail affiche 3,5 millions d'euros.

Les actifs financiers de l'institution sont en baisse de 4,3 % à 218 millions d'euros, enregistrent un rendement comptable de l'exercice de 2,6 %. Les plus-values latentes du portefeuille sont en progression d'un exercice sur l'autre à 40,7 millions d'euros fin 2016 contre 36 millions d'euros l'exercice précédent.

Le bilan de l'institution présente des fonds propres à hauteur de 82,8 millions d'euros en hausse de 3,9 %. Le résultat contribue à améliorer la solvabilité de l'institution.

## 1. LE COMPTE DE RÉSULTAT

### ◆ Compte technique des opérations Vie

Le compte technique des opérations Vie présente un résultat excédentaire de 0,8 million d'euros fin 12/2016 contre 5,4 millions d'euros l'exercice précédent. Le ratio combiné des garanties Vie est dégradé à 92 % (61 % en 2015). L'exercice enregistre les effets de la baisse du taux technique Vie sur les provisions.

- ◆ Les cotisations brutes relatives aux opérations Vie affichent un montant de 13,3 millions d'euros en hausse de 5 %. La croissance porte essentiellement sur un périmètre de contrats précédemment en coassurance.
- ◆ Les prestations et frais payés bruts des opérations Vie augmentent de 0,5 % à 8,8 millions d'euros par rapport à 2015. Les charges de capitaux décès sont en progression sur l'exercice. Les indemnités funéraires baissent de même que les acceptations en réassurance de prestations OCIRP.
- ◆ Les provisions des garanties Vie brutes font l'objet de dotations pour 1,8 million d'euros (reprises de provisions de 1,9 million d'euros en 2015 après travaux sur les dossiers en déshérence dans le cadre de la loi Eckert). La baisse du taux technique Vie se poursuit en passant de 0,5 % à 0,25 %, elle représente un impact sur les provisions de 0,8 million d'euros :
  - ◆ les provisions pour sinistres relatives à l'exonération des cotisations décès des garanties arrêt de travail, affichent des dotations de 0,9 million d'euros (voir commentaires sur baisse du taux technique) ;
  - ◆ les dotations aux provisions pour sinistres des garanties décès représentent un montant de 0,5 million d'euros ;
  - ◆ enfin, les acceptations en réassurance des provisions OCIRP représentent des dotations de 0,4 million d'euros.
- ◆ Les provisions pour participations bénéficiaires et provisions pour égalisation des contrats sont dotées à hauteur de 1,2 million d'euros en 2016.
- ◆ Les frais de gestion du compte technique des opérations Vie nets des autres produits techniques totalisent 1,3 million d'euros (rappel 1,2 million d'euros en 2015).
- ◆ Le résultat des placements de l'activité Vie y compris les intérêts techniques est excédentaire de 0,7 million d'euros (rappel 0,8 million d'euros en 2015).
- ◆ Le résultat Vie présente un excédent de 0,8 million d'euros en 2016 contre 5,4 millions d'euros l'exercice précédent, avec un ratio combiné des garanties Vie en dégradation à 92 % (61 % en 2015).

### ◆ Compte technique des opérations Non-vie

Le compte technique des opérations Non-vie reste excédentaire à hauteur de 3 millions d'euros à la fin l'exercice 2016 contre 3,7 millions d'euros l'exercice précédent. Les garanties Non-vie présentent un ratio combiné à l'équilibre de 96 % en 2016 (99 % en 2015). Le résultat des garanties santé représente - 0,5 million d'euros et un ratio combiné de 96 %. Celui des garanties arrêt de travail affiche 3,5 millions d'euros et un ratio combiné de 97 %.

- ◆ Les cotisations brutes relatives aux opérations Non-vie cumulent 128,4 millions d'euros en augmentation de 10,3 % :
  - ◆ les cotisations santé représentent un montant de 74,9 millions d'euros en progression de 15 % par rapport à 2015 compte tenu de la stratégie de développement de l'Offre Agricole. La croissance porte principalement sur la bascule de la part ANIPS de l'Accord National de la Production Agricole mais aussi sur les souscriptions de cotisations optionnelles. Par ailleurs, l'évolution des périmètres de contrats précédemment en coassurance participent à cette hausse ;
  - ◆ les cotisations incapacité-invalidité s'affichent à 53,5 millions d'euros en hausse de 2 %. Les gains de quotes-parts de coassurance contribuent à cette évolution, compensant le terme des financements temporaires suite à la prolongation de l'invalidité dans le cadre de la réforme des retraites.
- ◆ Les prestations et frais payés bruts Non-vie affichent 102,6 millions d'euros, soit une hausse de 1,7 % par rapport à 2016 :
  - ◆ les prestations et frais payés au titre de la santé totalisent 60,2 millions d'euros en hausse de 9 % en lien avec l'évolution des nouvelles souscriptions de contrats ;
  - ◆ les prestations et frais payés d'incapacité-invalidité représentent une charge totale de 42,4 millions d'euros en diminution de 7 %. L'exercice enregistre une régularisation des garanties de charges sociales patronales de 6,3 millions d'euros, suite à un contrôle approfondi sur les décomptes adressés par le délégataire MSA sur la période 2012-2015. Hors cet élément exceptionnel, les prestations progressent de 6,6 %. Les montants payés en incapacité temporaire progressent à des rythmes proches près de 6 % alors que l'incapacité permanente progresse de 6,4 % en lien avec la maturité des contrats.
- ◆ Les variations des provisions techniques brutes enregistrent au titre de 2016, une dotation de 3,8 millions d'euros :
  - ◆ les provisions de prestations santé à payer font l'objet d'une reprise de 0,3 million d'euros à la fin de l'exercice 2016 ;
  - ◆ les provisions techniques d'incapacité et d'invalidité font l'objet d'une dotation de 4,1 millions d'euros. La baisse du taux technique Non-vie de 0,95 % à 0,50 % représente un impact sur les provisions de 3,2 millions d'euros. En lien avec les évolutions des prestations, les effectifs provisionnés sont en hausse tant en incapacité en cours qu'en invalidité.

- ◆ Les frais de gestion du compte technique des opérations Non-vie nets des autres produits techniques représentent 17,7 millions d'euros (rappel 12,1 millions d'euros en 2015) avec respectivement 12 millions d'euros en santé et 5,7 millions d'euros en prévoyance. L'augmentation des frais correspond principalement aux frais d'acquisitions à travers les commissions d'apport des réseaux distributeurs partenaires, ainsi qu'aux frais d'administration correspondant aux travaux de paramétrage, de reprise des accords et de gestion.
- ◆ Les produits financiers transférés du compte non technique en proportion des provisions Non-vie s'élèvent à 3,4 millions d'euros y compris les intérêts techniques (4,3 millions d'euros en 2015).
- ◆ Les provisions pour participation bénéficiaire des garanties Non-vie sont dotées à hauteur de 4,7 millions d'euros, respectivement 3,7 millions d'euros en santé et 1 million d'euros en incapacité-invalidité.
- ◆ Le compte technique des opérations Non-vie présente un excédent de 3 millions d'euros réparti comme suit - 0,5 million d'euros en santé (ratio de 96 % contre 95 % l'exercice précédent) et de 3,5 millions d'euros en incapacité-invalidité (ratio de 96 % fin 2016 contre 103 % en 2015).
- ◆ les revenus des placements totalisent 5,4 millions d'euros (revenus immobiliers, revenus du portefeuille et des participations) ;
- ◆ le résultat des cessions opérées sur le portefeuille de placements affiche un montant excédentaire de 0,8 million d'euros ;
- ◆ les autres charges nettes de produits s'élèvent à 0,6 million d'euros principalement représentatives des dotations aux amortissements et provisions ;
- ◆ les frais de gestion des placements présentent une charge de 0,5 million d'euros.
- ◆ L'allocation des produits financiers au compte technique Non-vie représente 3,4 millions d'euros ce qui laisse 1,6 million d'euros de résultat des placements au compte non technique.
- ◆ Les charges non techniques d'action sociale nettes des produits affichent 1,3 million d'euros.
- ◆ La charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2016 représente 1 million d'euros compte tenu de l'imputation des déficits fiscaux antérieurs (1,3 million d'euros en 2015).
- ◆ Le résultat de l'exercice 2016 de l'institution présente un excédent de 3,1 millions d'euros pour un ratio combiné à 96 % en 2016 (96 % l'exercice précédent). Il se répartit entre un résultat Vie excédentaire de 0,8 million d'euros, un résultat Non-vie positif de 3 millions d'euros ainsi que des éléments non techniques négatifs pour - 0,7 million d'euros.

### ◆ Compte non technique

**Après impôt sur les sociétés, le résultat non technique est déficitaire de - 0,7 million d'euros. Le résultat d'ensemble de l'institution affiche un résultat positif de 3,1 millions d'euros.**

- ◆ Le résultat 2016 des placements, hors opérations Vie, progresse par rapport à l'exercice précédent avec un excédent de 5,1 millions d'euros (6,4 millions d'euros en 2015). Le rendement comptable de l'actif général de l'exercice s'est élevé à 2,6 % (3,3 % en 2015) :

## 2. LE BILAN

Le total du bilan de l'institution s'élève à près de 318 millions d'euros.

### ◆ L'actif

- ◆ Les placements sont en baisse de 4,3 % à plus de 218 millions d'euros. L'importance de la trésorerie de bas de bilan, soit près de 9,4 millions d'euros, explique cette évolution. Les plus-values latentes du portefeuille représentent un montant en progression de 13 % à 40,7 millions d'euros à fin 2016. La répartition des actifs est la suivante ainsi :
  - ◆ le poste terrains et constructions représentatif d'actifs immobiliers s'inscrit à 25,9 millions d'euros ;
  - ◆ les placements dans les entreprises liées et participations sont stables à 0,8 million d'euros ;
  - ◆ les autres placements (actions, obligations, OPCVM) représentent 192 millions d'euros.
- ◆ Les créances s'élèvent à 87,3 millions d'euros en fin d'exercice 2016. Elles comprennent :
  - ◆ les créances nées d'opérations directes à hauteur de 57,4 millions d'euros qui incluent les cotisations restant à émettre pour 34,5 millions d'euros, les comptes adhérents nets de dépréciations et des coassureurs pour 22,9 millions d'euros ;

- ◆ les autres créances qui sont inscrites pour 29,6 millions d'euros principalement au titre d'avances de trésorerie faites aux caisses de MSA pour le paiement des prestations. Le poste enregistre une créance de 6,3 millions d'euros, suite à un échange contradictoire sur les décomptes adressés par le délégataire MSA sur la période 2012-2015 (voir commentaires du compte de résultat Non-vie) ;
- ◆ les créances nées d'opérations de réassurance pour 0,2 million d'euros.
- ◆ Les autres actifs et les comptes de régularisation, principalement les intérêts courus d'obligations, atteignent 11,8 millions d'euros, dont l'essentiel soit 9,4 millions d'euros est représenté par des disponibilités et des comptes sur livrets.

### ◆ Le passif

- ◆ Les fonds propres de l'institution augmentent de 3,9 % à près de 82,8 millions d'euros. Le ratio de solvabilité prévue par la réglementation (norme Solvabilité 2) est représenté 1,8 fois contre 1,6 à l'exercice précédent.
- ◆ Les provisions techniques brutes s'affichent à 209,9 millions d'euros en hausse de 5,9 %.
- ◆ Les autres dettes avec 20,8 millions d'euros concernent principalement les dettes nées d'opérations directes et les comptes de coassurance.
- ◆ Les autres passifs (provisions pour risques et charges) et les comptes de régularisations, atteignent 4,1 millions d'euros.

## ACTIF DU BILAN

(en €)	Exercice 2016	Exercice 2015
<b>1. Actifs incorporels</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Placements</b>	<b>218 381 792,44</b>	<b>228 176 111,41</b>
2a. Terrains et constructions	25 864 607,27	26 230 060,54
2b. Placements dans des entreprises liées	750 000,00	750 000,00
2c. Autres placements	191 767 185,17	201 196 050,87
2d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
<b>3. Placements représentant les provisions techniques</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>164 639,34</b>	<b>164 639,34</b>
4a. Provisions pour cotisations non acquises (Non-vie)		
4b. Provisions d'assurance-vie		
4c. Provisions pour sinistres Vie		
4d. Provisions pour sinistres Non-vie		
4e. Provisions pour participations aux excédents et ristournes Vie		
4f. Provisions pour participations aux excédents et ristournes Non-vie		
4g. Provisions pour égalisation (Vie)		
4h. Provisions pour égalisation (Non-vie)		
4i. Autres provisions techniques (Vie)	5 621,53	5 621,53
4j. Autres provisions techniques (Non-vie)	159 017,81	159 017,81
4k. Provisions techniques des opérations en unités de compte		
<b>5. Créances</b>	<b>87 256 790,39</b>	<b>70 462 348,91</b>
5a. Créances nées d'opérations directes	57 387 725,72	50 264 962,63
5aa. Cotisations restant à émettre	34 543 000,00	33 447 000,00
5ab. Autres créances nées d'opérations directes	22 844 725,72	16 817 962,63
5b. Créances nées d'opérations de réassurance	248 093,65	249 497,01
5c. Autres créances	29 620 971,02	19 947 889,27
5ca. Personnel		
5cb. État, organismes sociaux, collectivités publiques	594 681,00	
5cc. Débiteurs divers	29 026 290,02	19 947 889,27
<b>6. Autres actifs</b>	<b>9 413 851,22</b>	<b>548 020,64</b>
6a. Actifs corporels d'exploitation		
6b. Avoirs en banque, CCP et caisse	9 413 851,22	548 020,64
<b>7. Comptes de régularisation – Actif</b>	<b>2 422 784,49</b>	<b>2 458 763,94</b>
7a. Intérêts et loyers acquis non échus	2 169 814,11	2 190 852,64
7b. Frais d'acquisition reportés (Vie)		
7c. Frais d'acquisition reportés (Non-vie)		
7d. Autres comptes de régularisation	252 970,38	267 911,30
<b>8. Comptes transitoires et Différence de conversion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>317 639 857,88</b>	<b>301 809 884,24</b>

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

## PASSIF DU BILAN

(en €)	Exercice 2016	Exercice 2015
<b>1. Fonds propres</b>	<b>82 795 089,06</b>	<b>79 679 119,57</b>
1a. Fonds d'établissement et de développement	381 122,54	381 122,54
1b. Réserves de réévaluation		
1c. Autres réserves	79 298 333,76	70 651 542,35
1d. Report à nouveau		
1e. Résultat de l'exercice	3 115 632,76	8 646 454,68
1f. Subventions nettes		
<b>2. Passifs subordonnés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Provisions techniques brutes</b>	<b>209 871 751,06</b>	<b>198 140 211,02</b>
3a. Provisions pour cotisations non acquises (Non-vie)		
3b. Provisions d'assurance vie	11 062 712,00	10 868 236,00
3c. Provisions pour sinistres (Vie)	19 805 818,00	18 083 653,00
3d. Provisions pour sinistres (Non-vie)	77 026 090,00	77 609 269,00
3e. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Vie)	3 006 311,06	1 040 639,64
3f. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non-vie)	16 294 074,00	12 332 044,52
3g. Provisions pour égalisation (Vie)	2 445 842,00	3 192 246,57
3h. Provisions pour égalisation (Non-vie)	4 559 407,00	3 762 679,29
3i. Autres provisions techniques (Vie)		
3j. Autres provisions techniques (Non-vie)	75 671 497,00	71 251 443,00
<b>4. Provisions techniques des opérations en unités de compte</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>5. Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 186 674,29</b>	<b>1 158 796,20</b>
<b>6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>7. Autres dettes</b>	<b>20 831 827,26</b>	<b>20 171 166,12</b>
7a. Dettes nées d'opérations directes	1 641 286,77	5 396 871,19
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance		
7c. Dettes envers des établissements de crédits	1 238,46	54 284,15
7d. Autres dettes	19 189 302,03	14 720 010,78
7da. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7db. Personnel	1 475 431,04	1 343 641,13
7dc. État, organismes sociaux, collectivités publiques	1 324 446,50	2 186 727,79
7dd. Créiteurs divers	16 389 424,49	11 189 641,86
<b>8. Comptes de régularisation - Passif</b>	<b>2 954 516,21</b>	<b>2 660 591,33</b>
<b>9. Comptes transitoires et Différence de conversion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>317 639 857,88</b>	<b>301 809 884,24</b>

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

## COMPTTE TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE

(en €)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2015
<b>1. Cotisations</b>	<b>13 273 868,37</b>	<b>- 47 187,00</b>	<b>13 226 681,37</b>	<b>12 605 313,81</b>
<b>2. Produits des placements</b>	<b>973 995,85</b>		<b>973 995,85</b>	<b>1 055 682,69</b>
2a. Revenus des placements	753 869,52		753 869,52	847 819,71
2b. Autres produits des placements	14 011,95		14 011,95	8 639,39
2c. Profits provenant de la réalisation des placements	206 114,38		206 114,38	199 223,59
<b>3. Ajustements ACAV (plus-values)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres produits techniques</b>	<b>63 386,26</b>		<b>63 386,26</b>	<b>76 496,97</b>
<b>5. Charges des sinistres</b>	<b>- 10 495 421,44</b>	<b>0,00</b>	<b>- 10 495 421,44</b>	<b>- 8 017 499,67</b>
5a. Prestations et frais payés	- 8 773 256,44		- 8 773 256,44	- 8 732 695,67
5b. Charges des provisions pour sinistres	- 1 722 165,00		- 1 722 165,00	715 196,00
<b>6. Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques</b>	<b>551 928,00</b>	<b>0,00</b>	<b>551 928,00</b>	<b>1 146 605,32</b>
6a. Provisions d'assurance-vie	- 194 476,00		- 194 476,00	1 155 410,00
6b. Provisions pour opérations en unités de compte				
6c. Provision pour égalisation	746 404,00		746 404,00	
6d. Autres provisions techniques				- 8 804,68
<b>7. Participation aux résultats</b>	<b>- 1 965 671,42</b>	<b>0,00</b>	<b>- 1 965 671,42</b>	<b>- 35 708,00</b>
<b>8. Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>- 909 951,28</b>	<b>- 8 000,00</b>	<b>- 917 951,28</b>	<b>- 778 056,30</b>
8a. Frais d'acquisition	- 353 833,41		- 353 833,41	- 292 743,35
8b. Frais d'administration	- 556 117,87		- 556 117,87	- 485 312,95
8c. Commissions reçues des réassureurs		- 8 000,00	- 8 000,00	
<b>9. Charges des placements</b>	<b>- 258 567,44</b>		<b>- 258 567,44</b>	<b>- 198 182,37</b>
9a. Frais de gestion interne et externe des placements et intérêts	- 68 454,84		- 68 454,84	- 63 355,26
9b. Autres charges de placements	- 95 853,38		- 95 853,38	- 87 876,14
9c. Pertes provenant de la réalisation des placements	- 94 259,22		- 94 259,22	- 46 950,97
<b>10. Ajustements ACAV (moins-values)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>11. Autres charges techniques</b>	<b>- 382 067,49</b>		<b>- 382 067,49</b>	<b>- 429 051,72</b>
<b>12. Produits des placements transférés au compte non technique</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE</b>	<b>851 499,41</b>	<b>- 55 187,00</b>	<b>796 312,41</b>	<b>5 425 600,73</b>

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

## COMPTTE TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON-VIE

(en €)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2015
<b>1. Cotisations acquises</b>	<b>128 373 641,57</b>	<b>0,00</b>	<b>128 373 641,57</b>	<b>116 421 191,66</b>
1a. Cotisations	128 373 641,57		128 373 641,57	116 421 191,66
1b. Charges des provisions pour cotisations non acquises				
<b>2. Produits des placements alloués du compte non technique</b>	<b>3 425 569,71</b>		<b>3 425 569,71</b>	<b>4 271 730,68</b>
<b>3. Autres produits techniques</b>	<b>513 242,66</b>		<b>513 242,66</b>	<b>840 096,55</b>
<b>4. Charges des sinistres</b>	<b>- 102 014 809,41</b>	<b>38 498,37</b>	<b>- 101 976 311,04</b>	<b>- 97 303 799,29</b>
4a. Prestations et frais payés	- 102 597 988,41	38 498,37	- 102 559 490,04	- 100 895 717,29
4b. Charges des provisions pour sinistres	583 179,00		583 179,00	3 591 918,00
<b>5. Charges des autres provisions techniques</b>	<b>- 4 420 054,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 4 420 054,00</b>	<b>- 7 590 622,18</b>
<b>6. Participation aux résultats</b>	<b>- 3 962 029,39</b>	<b>0,00</b>	<b>- 3 962 029,39</b>	<b>- 362 984,00</b>
<b>7. Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>- 12 198 842,66</b>	<b>0,00</b>	<b>- 12 198 842,66</b>	<b>- 7 687 131,17</b>
7a. Frais d'acquisition	- 6 415 639,85		- 6 415 639,85	- 4 431 072,46
7b. Frais d'administration	- 5 783 202,81		- 5 783 202,81	- 3 256 058,71
7c. Commissions reçues des réassureurs				
<b>8. Autres charges techniques</b>	<b>- 5 978 911,70</b>		<b>- 5 978 911,70</b>	<b>- 5 243 558,51</b>
<b>9. Charge de la provision pour égalisation</b>	<b>- 796 728,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 796 728,00</b>	<b>337 474,00</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON-VIE</b>	<b>2 941 078,78</b>	<b>38 498,37</b>	<b>2 979 577,15</b>	<b>3 682 397,74</b>

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

## COMPTTE NON TECHNIQUE

(en €)	Exercice 2016	Exercice 2015
<b>1. Résultat technique des opérations Non-vie</b>	<b>2 979 577,15</b>	<b>3 682 397,74</b>
<b>2. Résultat technique des opérations Vie</b>	<b>796 312,41</b>	<b>5 425 600,73</b>
<b>3. Produits des placements</b>	<b>6 902 949,22</b>	<b>7 815 507,21</b>
3a. Revenu des placements	5 342 859,52	6 276 640,75
3b. Autres produits des placements	99 306,16	63 959,78
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	1 460 783,54	1 474 906,68
<b>4. Produits des placements alloués du compte technique Vie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>5. Charges des placements</b>	<b>- 1 832 531,42</b>	<b>- 1 467 198,34</b>
5a. Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 485 156,39	- 469 036,40
5b. Autres charges des placements	- 679 336,56	- 650 571,07
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	- 668 038,47	- 347 590,87
<b>6. Produits des placements transférés au compte technique Non-vie</b>	<b>- 3 425 569,71</b>	<b>- 4 271 730,68</b>
<b>7. Autres produits non techniques</b>	<b>168,37</b>	<b>41 973,51</b>
<b>8. Autres charges non techniques</b>	<b>- 1 321 334,26</b>	<b>- 1 311 959,89</b>
8a. Charges à caractère social	- 1 064 673,26	- 1 083 153,89
8b. Autres charges non techniques	- 256 661,00	- 228 806,00
<b>9. Résultat exceptionnel</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
9a. Produits exceptionnels		
9b. Charges exceptionnelles		
<b>10. Impôt sur le résultat</b>	<b>- 983 939,00</b>	<b>- 1 268 135,60</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>3 115 632,76</b>	<b>8 646 454,68</b>

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

### 3. ANNEXES

#### Sommaire des annexes

<b>ANNEXE 0</b>	Informations, principes et méthodes comptables	14	<b>ANNEXE 10</b>	Ventilation produits et charges des placements	21
<b>ANNEXE 1</b>	Résultat de l'institution de prévoyance sur les 5 dernières années	17	<b>ANNEXE 11</b>	Total Opérations techniques (Vie)	21
<b>ANNEXE 2</b>	Mouvements sur certains actifs et placements	17	<b>ANNEXE 12</b>	Opérations techn. par catég. (Vie) (Catég. 1 à 7)	22
<b>ANNEXE 3</b>	Mouvements sur autres placements	17	<b>ANNEXE 13</b>	Opérations techn. par catég. (Vie) (Catég. 8 à 21)	23
<b>ANNEXE 4</b>	Terrains et constructions	18	<b>ANNEXE 14</b>	Total Opérations techniques (Non-vie)	24
<b>ANNEXE 5</b>	Opérations avec les entreprises liées et assimilées	18	<b>ANNEXE 15</b>	Opérations techn. par catég. (Non-vie) (Catég. 20 à 39)	25
<b>ANNEXE 6</b>	État Récapitulatif des Placements (Postes A3 & A4 de l'Actif)	19	<b>ANNEXE 16</b>	Répartition par nature des charges de l'institution	26
<b>ANNEXE 7</b>	Détail des provisions pour risques et charges	19	<b>ANNEXE 17</b>	Compte de résultat Vie du paysage	27
<b>ANNEXE 8</b>	Engagements reçus et donnés	20	<b>ANNEXE 18</b>	Compte de résultat Non-vie du paysage	28
<b>ANNEXE 9</b>	Participation des adhérents aux résultats technique et financier	20	<b>ANNEXE 19</b>	État des fonds propres	28

#### ANNEXE 0 Informations, principes et méthodes comptables

##### ◆ 1. Faits marquants

Déploiement de la stratégie de l'Offre Agricole en partenariat avec les acteurs du monde agricole, à savoir le Crédit Agricole, Groupama et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

##### ◆ 2. Exercice comptable

Les exercices sociaux commencent le 1<sup>er</sup> janvier et finissent le 31 décembre de chaque année.

##### ◆ 3. Règles et principes appliqués

L'institution de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE est un organisme paritaire régi par les articles 1050 et 1051 du Code rural ainsi que par le titre III du Code de la Sécurité sociale. Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis dans les codes précités. Lorsque les codes ne prévoient rien, ils sont ceux retenus par le plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- ◆ continuité de l'exploitation ;
- ◆ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- ◆ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

##### ◆ 4. Changements de méthodes comptables

Néant.

###### 4.1 PLACEMENTS

###### 4.1.1 Terrains et constructions

Les terrains et constructions sont évalués au coût d'acquisition ventilé par composants.

Les composants retenus sont les suivants :

- ◆ terrains ;
- ◆ gros œuvre ;
- ◆ clos et couvert ;
- ◆ installations techniques ;
- ◆ agencements, équipements secondaires.

Des options d'évaluation sont retenues selon la nature des constructions et l'activité :

- ◆ habitations et bureaux avant 1945 ;
- ◆ habitations et bureaux après 1945 ;
- ◆ entrepôts et activités ;
- ◆ commerces ;
- ◆ habitations et bureaux IGH.

L'amortissement économique des composants est établi selon le mode linéaire sur des durées qui dépendent de la nature des constructions et l'activité :

- ◆ gros œuvre (30 à 120 ans) ;
- ◆ clos et couvert (30 à 35 ans) ;
- ◆ installations techniques (20 à 25 ans) ;
- ◆ agencements, équipements secondaires (10 à 15 ans).

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

#### 4.1.2 Placements dans des entreprises liées

Les placements dans des entreprises liées sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

#### 4.1.3 Autres placements

##### *Titres relevant de l'article R. 931-11-1 CSS et du règlement ANC N°2015-11 Livre I - Titre II*

Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du principal).

Les titres de dette : leur cession ou leur échange entraîne un mouvement sur la réserve de capitalisation. Une dotation ou une reprise est effectuée selon qu'il s'agit d'une plus-value ou d'une moins-value. A contrario, les dotations aux provisions sur les titres amortissables liées au risque de contrepartie ne sont pas imputables sur la réserve de capitalisation.

Les actions et titres à revenu variable sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat. L'évaluation de ces titres est effectuée conformément au Code de la Sécurité sociale, c'est-à-dire pour les titres cotés : le dernier cours coté au jour de l'inventaire, et pour les titres non cotés : leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Les actions des sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement sont retenues pour le dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire. Les parts de fonds communs de placements à risques sont retenues en valeur comptable.

Une provision pour dépréciation à caractère durable est estimée à la clôture des comptes annuels. Les hypothèses suivantes ont été retenues pour la constitution des provisions : moins-values latentes de plus de 20 % pendant au moins 6 mois, valeur économique minimale calculée à horizon de détention et au taux sans risque. Si une provision a été constituée et que le titre fait apparaître une moins-value latente inférieure à 20 %, une analyse de la volatilité du titre décide de la reprise de la provision. L'intention de céder le titre entraîne par contre l'évaluation à la valeur vénale.

Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Selon les nouvelles règles applicables spécifiquement aux valeurs amortissables du R. 931-11-1, deux cas de figure se présentent.

Soit l'institution a l'intention et la capacité de détenir ces valeurs amortissables jusqu'à leur maturité :

- ◆ les dépréciations durables s'analysent alors au regard du seul risque de crédit et doivent refléter l'ensemble des pertes provisionnelles correspondant à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux provisionnels ;
- ◆ en l'absence de risque de crédit avéré, aucune moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque n'est provisionnée.

Soit l'institution n'a pas d'intention ou de capacité de détenir ces valeurs amortissables jusqu'à leur maturité :

- ◆ les dépréciations à caractère durable sont constituées alors en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré ;
- ◆ si l'institution a l'intention et la capacité de détenir les placements concernés jusqu'à un horizon déterminé (autre que la maturité), la dépréciation correspond à la différence entre leur valeur comptable et leur valeur recouvrable, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable ;
- ◆ si l'institution n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements concernés à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable des placements et leur valeur vénale, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. Pour les fonds de prêts, il conviendra de se référer à la valorisation réalisée par la société de gestion et certifiée par un expert indépendant.

En vertu de l'article R. 931-11-1, une provision pour risque d'exigibilité étalée sur 3 ans doit être constituée pour faire face aux engagements dans le cas de moins-value de l'ensemble des actifs. Le décret n° 2008-1437 du 22 décembre 2008 précise les conditions et les modalités d'étalement de la charge.

## 4.2 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont enregistrées à la valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par des provisions pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

## 4.3 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont estimées en fonction des données connues à la date de clôture de l'exercice. Les indemnités de carrière et autres engagements légaux ou conventionnels à devoir au personnel du GIE AGRICA GESTION font l'objet d'une provision de 1,2 million d'euros au 31 décembre 2016.

## 4.4 PROVISIONS TECHNIQUES VIE

Le taux technique des provisions Vie utilisé en 2016 est de 0,25 % contre 0,50 % en 2015.

### 4.4.1 Provisions d'assurance vie

Elles comprennent les provisions mathématiques qui représentent les valeurs actuelles des engagements pris par l'institution. Il s'agit de la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion.

### 4.4.2 Provisions pour sinistres à payer

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'institution.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- ◆ des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) ;
- ◆ une provision de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes.

### 4.5 PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE

Le taux technique des provisions Non-vie utilisé en 2016 est de 0,50 % contre 0,95 % en 2015.

#### 4.5.1 Provisions mathématiques

Pour le calcul des provisions d'incapacité, d'invalidité en attente et d'invalidité, le calcul des provisions mathématiques fait appel aux tables officielles des lois de maintien de l'arrêté du 24 décembre 2010 publiées au Journal Officiel.

#### 4.5.2 Provisions pour sinistres à payer

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'institution.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- ◆ des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire) ;
- ◆ une provision de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes.

La méthode d'évaluation des provisions pour sinistres à payer des dossiers incapacité et invalidité est fondée sur une situation des prestations payées au titre des exercices antérieurs.

### 4.6 PRESTATIONS DE SANTÉ RÉGLÉES

Le fait générateur du paiement de la prestation est la transmission, par les organismes gérant le régime de base ou par les professionnels de santé, des données relatives aux règlements à effectuer. Ces données sont issues du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale » qui ne prévoit pas une reconnaissance expresse par l'assuré de la réalité de la prestation reçue, instituant le caractère déclaratif inhérent à ce dispositif.

### 4.7 PRODUITS FINANCIERS : RÈGLE D'ALLOCATION

Le résultat de la gestion des placements est ventilé de la manière suivante : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et qui figurent dans les cadres « opérations techniques » et ceux issus des capitaux propres et qui sont placés dans la partie « opérations non techniques ».

### 4.8 LES CLÉS DE RÉPARTITION DES CHARGES

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- ◆ affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination ;
- ◆ utilisation des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs et contrôlables pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, l'institution.

### 4.9 HORS BILAN

Les engagements hors bilan sont renseignés sur la base des éléments connus au 31 décembre 2016.

Le montant correspond au montant de la quote-part du fonds paritaire de garantie des institutions de prévoyance restant à recevoir soit 1 853,17 euros.

## ◆ 5. Dérogations et options exercées

### 5.1 DÉROGATIONS AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PLAN COMPTABLE

Aucune.

### 5.2 OPTIONS EXERCÉES DANS LE CADRE LÉGAL

Néant.

## ◆ 6. Autres informations

### 6.1 COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent pour 2016 à 40 milliers d'euros TTC.

Le CICE acquis à l'institution au titre de l'exercice 2015 pour un montant de 160 milliers d'euros a été utilisé pour financer des prestations dans le cadre du déploiement de la Déclaration Sociale Nominative pour 70 milliers d'euros, du projet de Centre de Contacts Clients pour 40 milliers d'euros et du schéma directeur des systèmes d'information pour 50 milliers d'euros.

Le montant du CICE 2016 s'élève à 160 milliers d'euros.

Dans le cadre de l'application de la directive Solvabilité 2, et conformément à la demande de l'ACPR, nous avons été amenés à renforcer et à formaliser le contrôle de nos délégataires. Ces travaux ont mis en exergue des anomalies sur les décomptes des garanties charges sociales patronales sur la période 2012-2015, aboutissant à constater une créance de 6 293 milliers d'euros dans les comptes.

### 6.2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

**ANNEXE 1** Résultat de l'institution de prévoyance sur les 5 dernières années

(en K€)	2012	2013	2014	2015	2016
Résultat Vie	3 687,72	1 218,49	2 868,60	5 425,60	796,31
Résultat Non-vie	- 22 710,76	- 9 595,17	- 850,31	3 682,40	2 979,58
<b>RÉSULTAT DE L'INSTITUTION</b>	<b>- 17 367,84</b>	<b>- 7 393,17</b>	<b>2 378,63</b>	<b>8 646,45</b>	<b>3 115,63</b>

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

**ANNEXE 2** Mouvements sur certains actifs et placements

(en €)	Montants bruts à l'Ouverture	Montants bruts à la Clôture	Transferts et Mouvements de l'exercice	Amort. Prov. Dépréc. Cumulés à la Clôture	Dotation de l'exercice Amort. Prov.	Reprise Provisions.	Montant Net Bilan
1. Actifs incorporels	735 787,36	798 875,36	63 088,00	798 875,36	- 63 088,00	0,00	0,00
2. Terrains et constructions	26 230 060,54	25 864 607,27	- 365 453,27	0,00	0,00	0,00	25 864 607,27
3. Placements dans des entreprises liées :	750 000,00	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
3a. Titres de propriété	750 000,00	750 000,00					750 000,00
3b. Bons obligations et créances toutes natures							

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

**ANNEXE 3** Mouvements sur autres placements

(en €)	Montants bruts à la Clôture	Amort/Provisions Cumulés	Dotation exer. Amort/Provisions	Reprise exer. Amort/Provisions	Montant Net
Autres Placements	196 876 710,03	5 109 524,86	- 54 172,50		191 767 185,17
Créances pour espèces déposées chez les cédantes					
Représentation des P. T contrats en UC					

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

**ANNEXE 4** Terrains et constructions

(en €)	Immobilisations activité propre		Autres Immobilisations	
	Droits réels	SCI ou foncières	Droits réels	SCI ou foncières
Terrains non construits				
Parts de sociétés non cotées à objet foncier				
Immeubles bâtis hors exploitation				
Parts actions SI non cotées hors exploitation				
Immeubles d'exploitation				
Parts actions SI non cotées exploitation		25 864 607,27		

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

**ANNEXE 5** Opérations avec les entreprises liées et assimilées

(en €)	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
<b>I) Titres émis</b>		
Actions ou titres assimilés cotés, non cotés	750 000,00	
Bons obligations et titres de créances à revenus fixes		
Dépôts établissements de crédit		
Autres placements		
Versements restants à effectuer		
<b>TOTAL</b>	<b>750 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>II) Créances et Dettes</b>		
Comptes courants des Coassureurs		
Comptes courants cessionnaires et rétro		
Comptes courants cédants et rétro		
Créances espèces déposées chez les cédantes		
Prêts et autres créances (hors exploitation)		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>III) Dettes</b>		
Dettes pour dépôts des réassureurs		
Dettes envers les établissements de crédit		
Dépôts et cautionnements reçus		
Autres emprunts et dettes assimilés		
Débiteurs et créditeurs divers		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

**ANNEXE 6** État Récapitulatif des Placements (Postes A3 & A4 de l'Actif)

(en €)	Valeur brute (inscrite au bilan)	Valeur nette *	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	25 864 607,27	25 864 607,27	47 077 107,27
2. Actions et autres titres à revenus variables autres que OPCVM	750 000,00	750 000,00	1 450 000,00
3. OPCVM (autres que celles visées au 4.)	27 799 554,30	22 690 029,44	28 128 132,90
4. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	22 004 678,21	22 004 678,21	22 513 636,58
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	147 072 477,52	144 850 996,42	157 703 524,10
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres prêts et effets assimilés			
8. Dépôts auprès des cédantes			
9. Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements			
10. Actifs représentatifs des opérations en UC			
♦ Placements immobiliers			
♦ Titres à revenus variables autres que OPCVM			
♦ OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
♦ Autres OPCVM			
♦ Obligations et autres titres à revenu fixe			
<b>TOTAL</b>	<b>223 491 317,30</b>	<b>216 160 311,34</b>	<b>256 872 400,85</b>
a) dont :			
♦ Obligations et autres titres à revenu fixe	147 072 477,52	144 850 996,42	157 703 524,10
♦ Actions et autres titres à revenus variables	76 418 839,78	71 309 314,92	99 168 876,75
b) dont :			
♦ Valeurs affect. à la représentation des Prov. Tech. (<> ci-dessous)	223 491 317,30	216 160 311,34	256 872 400,85
♦ Valeurs garantissant engag. R. 931-2-1 ou fonds de plac. gérés			
♦ Valeurs déposées chez les cédantes			
♦ Valeurs affectées aux Prov. Tech. spéciales L. 932-24 en France			
♦ Autres affectations ou sans affectation			

\* Y compris différences sur les prix de remboursement à percevoir et amortissement des différences sur les prix de remboursement.

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

**ANNEXE 7** Détail des provisions pour risques et charges

(en €)	Montants
<b>Provisions pour autres risques et charges</b>	<b>1 186 674,29</b>
dont :	
♦ Provisions pour risques	
♦ Provisions pour pensions et obligations similaires	1 186 674,29
♦ Provisions pour avances de commissions reçues des réassureurs	
♦ Provisions pour impôts	
♦ Provisions pour charges à répartir	
♦ Autres provisions pour charges	

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

**ANNEXE 8** Engagements reçus et donnés

(en €)	Dirigeants	Entreprises liées	Participations	Autres	Total
<b>1. Engagements reçus</b>				0,00	0,00
<b>2. Engagements donnés</b>				1 853,17	1 853,17
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés					
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente					
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus					
2d. Autres engagements donnés				1 853,17	1 853,17
<b>3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires</b>					
<b>4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution</b>					
<b>5. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>					
<b>6. Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>					
<b>7. Autres charges envers des tiers</b>					
<b>8. Plan d'investissement intéressant l'entreprise</b>					
8a. Opérations immobilières					
8b. Autres Opérations					
<b>9. Cessionnaires et récessionnaires propriétaires de valeurs</b>					

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

**ANNEXE 9** Participation des adhérents aux résultats technique et financier

(en €)	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N	Total
<b>A. Participation aux résultats totale (D6+D7 Cpt résultat)</b>	- 58 839,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 986 540,00	5 927 700,81
A1 : Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	- 58 839,19							- 58 839,19
A2 : Variation de la provision pour participation aux excédents							5 986 540,00	5 986 540,00
<b>B. Participation aux résultats des opérations Vie visées au (4)</b>	- 58 839,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 372 572,00	1 313 732,81
B1 : Provisions mathématiques moyennes (2)							1 281 196,00	1 281 196,00
B2 : Montant minimal de la participation aux résultats								
B3 : Montant effectif de la participation aux résultats (3)	- 58 839,19						91 376,00	32 536,81
B3a : Participation attribuée (y compris intérêts techniques)								
B3b : Variation de la provision pour participation aux excédents	- 58 839,19						91 376,00	32 536,81

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

**ANNEXE 10** Ventilation produits et charges des placements

(en €)	Entreprises liées	Autres	Total
Revenus des participations	112 500,00		112 500,00
Revenus des placements Immobiliers		1 429 546,73	1 429 546,73
Revenus des autres placements		4 554 682,31	4 554 682,31
Autres revenus financiers			
<b>TOTAL (POSTE II-2A) ET AUTRES REVENUS</b>	<b>112 500,00</b>	<b>5 984 229,04</b>	<b>6 096 729,04</b>
Frais financiers (Comm, Honor, Intérêts, Agios)		553 611,23	553 611,23
Pour information :			
Total autres produits (plus-values, repr. amort. ou prov.)			1 780 216,03
Total autres charges (moins-values, dotations amort. prov.)			1 537 487,63

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

**ANNEXE 11** Total Opérations techniques (Vie)

(en €)	Montants
1. Cotisations	13 273 868,37
2. Charges des prestations	- 10 495 421,44
3. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	551 928,00
4. Ajustements ACAV	
<b>A. SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>3 330 374,93</b>
5. Frais d'acquisition	- 353 833,41
6. Autres charges de gestion nettes	- 874 799,10
<b>B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>	<b>- 1 228 632,51</b>
7. Produit net des placements	715 428,41
8. Participation aux résultats	- 1 965 671,42
<b>C. SOLDE FINANCIER</b>	<b>- 1 250 243,01</b>
9. Cotisations cédées	- 47 187,00
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations	
11. Part des réassureurs dans les charges des prov. d'Assur. Vie & Autres Prov. Techn.	
12. Part des réassureurs dans la Participation aux Résultats	
13. Commissions reçues des réassureurs	- 8 000,00
<b>D. SOLDE DE RÉASSURANCE</b>	<b>- 55 187,00</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>	<b>796 312,41</b>
Hors compte :	
14. Montant des Rachats	
15. Intérêts techniques bruts de l'Exercice	87 963,00
16. Provisions Techniques brutes à la clôture	36 315 061,53
17. Provisions Techniques brutes à l'ouverture	33 179 153,68

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

**ANNEXE 12** Opérations techn. par catég. (Vie) (Catég. 1 à 7)

(en €)	Capitalisation PU/VL (Cat.01)	Capitalisation PP (Cat.02)	Ass. Indiv. Temp. Décès (Cat.03)	Groupes ouverts Autres PU/VL (Cat.04)	En F. ou Dev. Autres PP (Cat.05)	Contrats Coll. cas Décès (Cat.06)	Contrats Coll. cas Vie (Cat.07)
1. Cotisations				278 146,92		11 990 413,45	
2. Charges des prestations				- 181 804,06		- 9 531 282,38	
3. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques				- 52 449,00		604 377,00	
4. Ajustements ACAV							
<b>A. SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 893,86</b>	<b>0,00</b>	<b>3 063 508,07</b>	<b>0,00</b>
5. Frais d'acquisition				- 8 130,16		- 345 703,25	
6. Autres charges de gestion nettes				- 23 664,58		- 851 134,52	
<b>B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 31 794,74</b>	<b>0,00</b>	<b>- 1 196 837,77</b>	<b>0,00</b>
7. Produit net des placements				45 434,70		661 511,36	
8. Participation aux résultats				- 32 536,81		- 1 933 134,61	
<b>C. SOLDE FINANCIER</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 897,89</b>	<b>0,00</b>	<b>- 1 271 623,25</b>	<b>0,00</b>
9. Cotisations cédées						- 47 187,00	
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations							
11. Part des réassureurs dans les charges des prov. d'Assur. Vie & Autres Prov. Techn.							
12. Part des réassureurs dans la Participation aux Résultats							
13. Commissions reçues des réassureurs						- 8 000,00	
<b>D. SOLDE DE RÉASSURANCE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 55 187,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 997,01</b>	<b>0,00</b>	<b>539 860,05</b>	<b>0,00</b>
Hors compte :							
14. Montant des Rachats							
15. Intérêts techniques bruts de l'Exercice				31 755,00		56 208,00	
16. Provisions Techniques brutes à la clôture				2 306 259,06		33 578 238,47	
17. Provisions Techniques brutes à l'ouverture				2 199 843,25		30 979 310,43	

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

**ANNEXE 13** Opérations techn. par catég. (Vie) (Catég. 8 à 21)

(en €)	Contrats UC PU/VL (Cat.08)	Contrats UC PP (Cat.09)	Contrats Collect. L-441 (Cat.10)	Dom. Corporels (Indiv.) (Cat.20)	Dom. Corporels (Coll.) (Cat.21)	Acceptations France (Cat.19, 39)	Total général
1. Cotisations						1 005 308,00	13 273 868,37
2. Charges des prestations						- 782 335,00	- 10 495 421,44
3. Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques							551 928,00
4. Ajustements ACAV							
<b>A. SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>222 973,00</b>	<b>3 330 374,93</b>
5. Frais d'acquisition							- 353 833,41
6. Autres charges de gestion nettes							- 874 799,10
<b>B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 1 228 632,51</b>
7. Produit net des placements						8 482,35	715 428,41
8. Participation aux résultats						0,00	- 1 965 671,42
<b>C. SOLDE FINANCIER</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 482,35</b>	<b>- 1 250 243,01</b>
9. Cotisations cédées							- 47 187,00
10. Part des réassureurs dans les charges des prestations							
11. Part des réassureurs dans les charges des prov. d'Assur. Vie & Autres Prov. Techn.							
12. Part des réassureurs dans la Participation aux Résultats							
13. Commissions reçues des réassureurs							- 8 000,00
<b>D. SOLDE DE RÉASSURANCE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 55 187,00</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>231 455,35</b>	<b>796 312,41</b>
Hors compte :							
14. Montant des Rachats							
15. Intérêts techniques bruts de l'Exercice							87 963,00
16. Provisions Techniques brutes à la clôture						430 564,00	36 315 061,53
17. Provisions Techniques brutes à l'ouverture							33 179 153,68

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

**ANNEXE 14** Total Opérations techniques (Non-vie)

<i>(en €)</i>	<b>Montants</b>
1. Cotisations Acquises	128 373 641,57
1a. Cotisations	128 373 641,57
1b. Variation des cotisations non acquises	
2. Charges des prestations	- 107 231 591,41
2a. Prestations et frais payés	- 102 597 988,41
2b. Charges des provisions pour prestations diverses	- 4 633 603,00
<b>A. SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>21 142 050,16</b>
5. Frais d'acquisition	- 6 415 639,85
6. Autres charges de gestion nettes	- 11 248 871,85
<b>B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>	<b>- 17 664 511,70</b>
7. Produits des placements	3 425 569,71
8. Participation aux résultats	- 3 962 029,39
<b>C. SOLDE FINANCIER</b>	<b>- 536 459,68</b>
9. Part des réassureurs dans les cotisations acquises	
10. Part des réassureurs dans les prestations payées	38 498,37
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	
12. Part des réassureurs dans les participations aux résultats	
13. Commissions reçues des réassureurs	
<b>D. SOLDE DE RÉASSURANCE</b>	<b>38 498,37</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>	<b>2 979 577,15</b>
Hors compte	
14. Provisions pour cotisations non acquises (Clôture)	
15. Provisions pour cotisations non acquises (Ouverture)	
16. Provisions pour sinistres à payer (Clôture)	77 026 090,00
17. Provisions pour sinistres à payer (Ouverture)	77 609 269,00
18. Autres provisions techniques (Clôture)	96 365 960,19
19. Autres provisions techniques (Ouverture)	87 187 149,00

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

**ANNEXE 15** Opérations techn. par catég. (Non-vie) (Catég. 20 à 39)

(en €)	Dom. Corporels (Indiv.) (Cat.20)	Dom. Corporels (Coll.) (Cat.21)	Chômage (Cat.31)	Acceptations (Cat.39)	Total général (Cat.20-39)
1. Cotisations Acquisées	10 228 787,94	118 144 853,63			128 373 641,57
1a. Cotisations	10 228 787,94	118 144 853,63			128 373 641,57
1b. Variation des cotisations non acquises					
2. Charges des prestations	- 8 015 837,69	- 99 215 753,72			- 107 231 591,41
2a. Prestations et frais payés	- 8 184 776,69	- 94 413 211,72			- 102 597 988,41
2b. Charges des provisions pour prestations diverses	168 939,00	- 4 802 542,00			- 4 633 603,00
<b>A. SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>2 212 950,25</b>	<b>18 929 099,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 142 050,16</b>
5. Frais d'acquisition	- 598 542,72	- 5 817 097,13			- 6 415 639,85
6. Autres charges de gestion nettes	- 989 680,85	- 10 259 191,00			- 11 248 871,85
<b>B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>	<b>- 1 588 223,57</b>	<b>- 16 076 288,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 17 664 511,70</b>
7. Produits des placements	36 991,83	3 388 577,88			3 425 569,71
8. Participation aux résultats		- 3 962 029,39			- 3 962 029,39
<b>C. SOLDE FINANCIER</b>	<b>36 991,83</b>	<b>- 573 451,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 536 459,68</b>
9. Part des réassureurs dans les cotisations acquises					
10. Part des réassureurs dans les prestations payées		38 498,37			38 498,37
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations					
12. Part des réassureurs dans les participations aux résultats					
13. Commissions reçues des réassureurs					
<b>D. SOLDE DE RÉASSURANCE</b>	<b>0,00</b>	<b>38 498,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 498,37</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>	<b>661 718,51</b>	<b>2 317 858,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 979 577,15</b>
Hors compte					
14. Provisions pour cotisations non acquises (Clôture)					
15. Provisions pour cotisations non acquises (Ouverture)					
16. Provisions pour sinistres à payer (Clôture)	1 872 416,00	75 153 674,00			77 026 090,00
17. Provisions pour sinistres à payer (Ouverture)	2 041 355,00	75 567 914,00			77 609 269,00
18. Autres provisions techniques (Clôture)		96 365 960,19			96 365 960,19
19. Autres provisions techniques (Ouverture)		87 187 149,00			87 187 149,00

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

**ANNEXE 16** Répartition par nature des charges de l'institution

(en €)	AGRI PRÉVOYANCE	AGRICA
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>- 55 163,03</b>	<b>- 296 451,16</b>
<b>Dont subventions d'exploitation</b>	<b>- 514,92</b>	<b>- 4 080,29</b>
Achats de matières et fournitures	161 684,30	1 059 384,01
Prestations extérieures	8 744 795,98	34 020 921,74
Locations et charges locatives	1 097 954,57	7 970 449,50
Entretien et réparations	546 737,02	3 551 635,23
Primes d'assurances	18 244,48	138 223,98
Autres	88 860,12	471 880,53
<b>Achats de matières, fournitures et charges externes</b>	<b>10 658 276,46</b>	<b>47 212 494,99</b>
Personnel extérieur à l'établissement	5 487,82	24 578,89
Honoraires	109 294,84	666 943,57
Frais d'actes et de contentieux	2 168,67	24 724,67
Information, publications, relations publiques	386 730,73	1 383 533,83
Transports, déplacements, missions et réceptions	209 926,50	1 279 062,76
Frais postaux et télécommunications	268 285,77	1 840 128,88
Services bancaires et assimilés	1 193,70	7 504,64
Autres	38 100,92	296 811,71
<b>Autres charges externes</b>	<b>1 021 188,95</b>	<b>5 523 288,95</b>
Impôts, taxes DGI	882 246,83	5 638 020,30
Impôts, taxes autres organismes	236 797,10	1 737 971,74
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>1 119 043,93</b>	<b>7 375 992,04</b>
Salaires et traitements	5 326 063,97	37 947 078,08
Charges sociales	2 834 913,16	20 429 211,21
<b>Charges de personnel</b>	<b>8 160 977,13</b>	<b>58 376 289,29</b>
Frais de conseils, de commissions et Assemblées	162 771,58	794 515,33
Charges diverses de gestion courante	81 968,82	585 634,59
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>244 740,40</b>	<b>1 380 149,92</b>
Dotations sur immobilisations	481 542,22	2 217 288,56
Dotations sur charges personnel	- 30 557,60	- 96 383,55
<b>Dotations d'exploitation</b>	<b>450 984,62</b>	<b>2 120 905,01</b>
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>21 655 211,49</b>	<b>121 989 120,20</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>- 3 396,51</b>	<b>- 25 888,07</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>84,99</b>	<b>811,00</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>- 3 311,52</b>	<b>- 25 077,07</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>- 1 592,52</b>	<b>- 8 086,68</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>64,47</b>	<b>793,04</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 1 528,04</b>	<b>- 7 293,64</b>
<b>TOTAL</b>	<b>21 595 208,89</b>	<b>121 660 298,33</b>

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

**ANNEXE 17** Compte de résultat Vie du paysage

(en €)	Opérations nettes 2016	Opérations nettes 2015
<b>1. Cotisations</b>	<b>2 714 207,92</b>	<b>2 504 533,75</b>
<b>2. Produits des placements</b>	<b>359 648,86</b>	<b>347 379,63</b>
2a. Revenus des placements	278 367,01	278 980,89
2b. Autres produits de placements	5 173,93	2 842,85
2c. Profits provenant de la réalisation des placements	76 107,92	65 555,89
<b>3. Ajustements ACAV (plus-values)</b>		
<b>4. Autres produits techniques</b>		
<b>5. Charges des sinistres</b>	<b>- 3 401 583,23</b>	<b>- 1 967 668,40</b>
5a. Prestations et frais payés	- 2 317 536,23	- 1 754 527,40
5b. Charges des provisions pour sinistres	- 1 084 047,00	- 213 141,00
<b>6. Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques</b>	<b>523 938,00</b>	<b>- 61 805,00</b>
6a. Provisions d'assurance-vie	- 222 466,00	- 61 805,00
6b. Provisions pour opérations en unités de compte		
6c. Provisions pour égalisation	746 404,00	0,00
6d. Autres provisions techniques		
<b>7. Participation aux résultats</b>	<b>- 1 931 433,61</b>	<b>- 35 708,00</b>
<b>8. Frais d'acquisition</b>	<b>- 134 135,88</b>	<b>- 193 520,61</b>
8a. Frais d'acquisition	- 53 669,04	- 85 121,75
8b. Frais d'administration	- 80 466,84	- 108 398,86
8c. Commissions reçues des réassureurs		
<b>9. Charges des placements</b>	<b>- 95 476,26</b>	<b>- 65 213,27</b>
9a. Frais de gestion interne et externe des placements et intérêts	- 25 277,01	- 20 847,48
9b. Autres charges de placements	- 35 393,95	- 28 916,25
9c. Pertes provenant de la réalisation des placements	- 34 805,30	- 15 449,54
<b>10. Ajustements ACAV (moins-values)</b>		
<b>11. Autres charges techniques</b>	<b>- 77 110,88</b>	<b>- 94 640,90</b>
<b>12. Produits des placements transférés au compte non technique</b>		
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE</b>	<b>- 2 041 945,08</b>	<b>433 357,20</b>

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

**ANNEXE 18** Compte de résultat Non-vie du paysage

(en €)	Opérations nettes 2016	Opérations nettes 2015
<b>1. Cotisations acquises</b>	<b>40 807 364,29</b>	<b>39 481 848,16</b>
1a. Cotisations	40 807 364,29	39 481 848,16
1b. Charges des provisions pour cotisations non acquises		
<b>2. Produits des placements alloués du compte non technique</b>	<b>1 080 435,35</b>	<b>1 349 620,51</b>
<b>3. Autres produits techniques</b>		
<b>4. Charges des sinistres</b>	<b>- 38 241 194,14</b>	<b>- 36 962 074,73</b>
4a. Prestations et frais payés	- 38 710 558,14	- 37 363 985,73
4b. Charges des provisions pour sinistres	469 364,00	401 911,00
<b>5. Charges des autres provisions techniques</b>	<b>- 934 107,00</b>	<b>- 1 383 818,00</b>
<b>6. Participation aux résultats</b>	<b>- 1 507 160,39</b>	<b>- 362 984,00</b>
<b>7. Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>- 2 810 925,79</b>	<b>- 2 850 946,61</b>
7a. Frais d'acquisition	- 1 277 902,54	- 1 524 232,48
7b. Frais d'administration	- 1 533 023,25	- 1 326 714,13
7c. Commissions reçues des réassureurs		
<b>8. Autres charges techniques</b>	<b>- 1 938 393,15</b>	<b>- 1 588 638,15</b>
<b>9. Charge de la provision pour égalisation</b>	<b>- 650 328,00</b>	<b>337 474,00</b>
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON-VIE</b>	<b>- 4 194 308,83</b>	<b>- 1 979 518,82</b>

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

**ANNEXE 19** État des fonds propres

(en €)	Réserves au 31/12/N-1	Affectation du résultat	Autres mouvements	Réserves au 31/12/N
Fonds d'établissement constitué	381 122,54			381 122,54
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>381 122,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>381 122,54</b>
Réserves	70 126 901,82	8 646 519,26		78 773 421,08
Réserve de capitalisation	489 130,27		336,73	489 467,00
Réserve P/Fonds de garantie	35 510,26	- 64,58		35 445,68
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>70 651 542,35</b>	<b>8 646 454,68</b>	<b>336,73</b>	<b>79 298 333,76</b>
Report à nouveau	0,00			0,00
Résultat de l'exercice	8 646 454,68	- 8 646 454,68	3 115 632,76	3 115 632,76
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>8 646 454,68</b>	<b>- 8 646 454,68</b>	<b>3 115 632,76</b>	<b>3 115 632,76</b>
<b>TOTAL</b>	<b>79 679 119,57</b>	<b>0,00</b>	<b>3 115 969,49</b>	<b>82 795 089,06</b>

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

# Résolutions

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

---

### ◆ Première résolution : approbation des rapports et des comptes

« L'Assemblée Générale ordinaire d'AGRI PRÉVOYANCE, réunie le 13 juin 2017, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration, du Commissaire aux comptes, approuve ces rapports ainsi que le bilan et les comptes relatifs à l'exercice 2016 tels qu'ils ont été présentés, comprenant le bilan, les comptes de résultat et les annexes.

Elle donne au Conseil d'administration *quitus* de sa gestion. »

### ◆ Deuxième résolution : affectation du résultat

« L'Assemblée Générale ordinaire d'AGRI PRÉVOYANCE, réunie le 13 juin 2017, constate que le résultat excédentaire de l'exercice 2016 s'élève à 3 115 632,76 euros et décide :

- ◆ d'affecter 1 853,17 euros à la réserve pour le Fonds paritaire de garantie des institutions de prévoyance ;
- ◆ d'affecter le solde, soit 3 113 779,59 euros à la réserve libre. »

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Les présentes résolutions à titre extraordinaire sont conditionnées aux décisions du Conseil d'administration sur le dossier stratégique relatif à la SGAPS.

### ◆ Première résolution : modifications statutaires

« L'Assemblée Générale extraordinaire d'AGRI PRÉVOYANCE, réunie le 13 juin 2017, décide, conformément à l'article 31 des statuts de l'institution (cf. tableau comparatif joint) d'approuver les modifications statutaires qui lui sont proposées, ces modifications regroupant principalement :

- ◆ des modifications consécutives à la mise en conformité des statuts avec le Code de la Sécurité sociale modifié suite à l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 et le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 dans le cadre de la transposition en droit français des dispositions de la directive Solvabilité 2 ;
- ◆ l'insertion à l'article 2 d'une disposition autorisant l'institution à adhérer à une société de groupe assurantiel de protection sociale (SGAPS) ;
- ◆ l'insertion d'un article 3 relatif aux pouvoirs de la future SGAPS « AGRICA PRÉVOYANCE » vis-à-vis des organismes affiliés ;
- ◆ un changement de numérotation découlant des aménagements statutaires.

L'Assemblée Générale extraordinaire décide de fixer la prise d'effet des modifications statutaires à l'issue de la présente Assemblée. »

Si la SGAPS « AGRICA PRÉVOYANCE » n'est pas créée juridiquement au plus tard le 31 décembre 2017, l'Assemblée Générale extraordinaire acte que les nouvelles dispositions statutaires la concernant (notamment l'article 3 des statuts) deviendront caduques.

### ◆ Deuxième résolution : approbation de l'adhésion d'AGRI PRÉVOYANCE à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

« L'Assemblée Générale extraordinaire d'AGRI PRÉVOYANCE, réunie le 13 juin 2017, décide d'autoriser l'adhésion d'AGRI PRÉVOYANCE à la société de groupe assurantiel de protection sociale (SGAPS) « AGRICA PRÉVOYANCE », formule un avis favorable au projet de statuts de la SGAPS « AGRICA PRÉVOYANCE » qui lui est présenté et donne tous pouvoirs aux représentants légaux de l'institution AGRI PRÉVOYANCE pour réaliser cette adhésion. »

### ◆ Troisième résolution : approbation de la convention d'affiliation entre AGRI PRÉVOYANCE et la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

« L'Assemblée Générale extraordinaire d'AGRI PRÉVOYANCE, réunie le 13 juin 2017, décide d'approuver la convention d'affiliation entre la AGRI PRÉVOYANCE et la SGAPS « AGRICA PRÉVOYANCE ».

L'Assemblée Générale extraordinaire prend acte que la création de la SGAPS « AGRICA PRÉVOYANCE » et la conclusion par AGRI PRÉVOYANCE de la convention d'affiliation avec la SGAPS, en application des dispositions des articles L. 931-2-2 et R. 931-1-16 du Code de la Sécurité sociale, est soumise à une déclaration préalable à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution qui peut s'y opposer dans un délai de trois mois à compter de la réception du dossier. »

# Composition du Conseil d'administration

## COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 15

### Présidente

◆ Anne CHAMBARET FNSEA

### Administrateurs titulaires

◆ Michel ASTIER FNSEA  
◆ Claude COCHONNEAU FNSEA  
◆ Jean-Paul DUMONT FNSEA  
◆ Olivier GALLIEN FNSEA  
◆ Anne GAUTIER FNSEA  
◆ Claire GORRIAS FNSEA  
◆ Joseph LECHNER FNSEA  
◆ Didier LEROUX FNSEA  
◆ Pierre MARIN FNSEA  
◆ Morgan OYAUX FNSEA  
◆ Rémi RICHARD FNSEA  
◆ André SARAZIN FNSEA  
◆ Jérôme VOLLE FNSEA  
◆ Sandrine WEIL FNSEA

## COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 15

### Vice-présidente

◆ Patricia DREVON FO

### Administrateurs titulaires

◆ Pascal LEFEUVRE CFE-CGC  
◆ Lorène LOPEZ CFE-CGC  
◆ Dominique BAZILLE CFTC  
◆ Dominique BOUCHEREL CFTC  
◆ Emmanuel DEMAREST FGA-CFDT  
◆ Fabien GUIMBRETIERE FGA-CFDT  
◆ Éric POMMAGEOT FGA-CFDT  
◆ Michel ROUX FGA-CFDT  
◆ Joël COLPIN FNAF-CGT  
◆ Marie-Noëlle MAQUAIRE NEVES FNAF-CGT  
◆ Gaëtan MAZIN FNAF-CGT  
◆ Johnny NETO FNAF-CGT  
◆ Didier CUNIAC FO  
◆ Rabah DAHMANI FO

Composition du Conseil d'administration au 26 avril 2017.

## BUREAU

## COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 5

### Présidente

◆ Anne CHAMBARET FNSEA

### Membres du Bureau

◆ Michel ASTIER FNSEA  
◆ Joseph LECHNER FNSEA  
◆ Didier LEROUX FNSEA  
◆ Jérôme VOLLE FNSEA

## COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 5

### Vice-présidente

◆ Patricia DREVON FO

### Membres du Bureau

◆ Lorène LOPEZ CFE-CGC  
◆ Dominique BOUCHEREL CFTC  
◆ Emmanuel DEMAREST FGA-CFDT  
◆ Poste vacant FNAF-CGT

## COMMISSION ACTION SOCIALE

## COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 5

**Vice-président**

◆ Didier LEROUX	FNSEA
-----------------	-------

**Administrateurs titulaires**

◆ Jean-Paul DUMONT	FNSEA
◆ Pierre MARIN	FNSEA
◆ Morgan OYAUX	FNSEA
◆ André SARAZIN	FNSEA

## COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 5

**Présidente**

◆ Lorène LOPEZ	CFE-CGC
----------------	---------

**Administrateurs titulaires**

◆ Dominique BOUCHEREL	CFTC
◆ Emmanuel DEMAREST	FGA-CFDT
◆ Marie-Noëlle MAQUAIRE NEVES	FNAF-CGT
◆ Rabah DAHMANI	FO

## COMITÉ D'AUDIT

## COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 5

**Administrateurs titulaires**

◆ Jean-Paul DUMONT	FNSEA
◆ Claire GORRIAS	FNSEA
◆ Joseph LECHNER	FNSEA
◆ Jérôme VOLLE	FNSEA
◆ Sandrine WEIL	FNSEA

## COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 5

**Président**

◆ Éric POMMAGEOT	FGA-CFDT
------------------	----------

**Administrateurs titulaires**

◆ Lorène LOPEZ	CFE-CGC
◆ Dominique BOUCHEREL	CFTC
◆ Joël COLPIN	FNAF-CGT
◆ Didier CUNIAC	FO

## COMMISSION DES PLACEMENTS

## COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 5

**Vice-président**

◆ Rémi RICHARD	FNSEA
----------------	-------

**Administrateurs titulaires**

◆ Michel ASTIER	FNSEA
◆ Anne CHAMBARET	FNSEA
◆ Claude COCHONNEAU	FNSEA
◆ André SARAZIN	FNSEA

## COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 5

**Président**

◆ Joël COLPIN	FNAF-CGT
---------------	----------

**Administrateurs titulaires**

◆ Lorène LOPEZ	CFE-CGC
◆ Dominique BAZILLE	CFTC
◆ Emmanuel DEMAREST	FGA-CFDT
◆ Rabah DAHMANI	FO

## COMMISSION DÉVELOPPEMENT

### COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 5

#### Vice-président

◆ Joseph LECHNER FNSEA

#### Administrateurs titulaires

◆ Michel ASTIER FNSEA

◆ Anne GAUTIER FNSEA

◆ Didier LEROUX FNSEA

◆ Morgan OYAUX FNSEA

### COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 5

#### Président

◆ Michel ROUX FGA-CFDT

#### Administrateurs titulaires

◆ Lorène LOPEZ CFE-CGC

◆ Dominique BOUCHEREL CFTC

◆ Joël COLPIN FNAF-CGT

◆ Didier CUNIAC FO

# Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 15 juin 2016

## 1. OUVERTURE ET ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

---

Le mercredi 15 juin 2016 à 11h15, l'Assemblée Générale ordinaire d'AGRI PRÉVOYANCE s'est réunie aux Salons de l'Aveyron à Paris 12<sup>e</sup>, sous la présidence de :

**Mme Anne CHAMBARET, Présidente du Conseil d'administration**

Les délégués ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom propre qu'en leur qualité de représentant.

Conformément à l'article 30 des statuts d'AGRI PRÉVOYANCE, la Présidente constate que, pour chacun des deux collèges, le quart au moins des délégués est présent ou représenté (soit 34 par collège) :

- ◆ collège des adhérents : **46** délégués sont présents ou représentés sur **135** ;
- ◆ collège des participants : **73** délégués sont présents ou représentés sur **135**.

Le quorum étant respecté, l'Assemblée Générale ordinaire d'AGRI PRÉVOYANCE peut valablement délibérer.

En application de l'article 28 des statuts, l'Assemblée Générale désigne comme assesseurs Mme Marie-Paule ARVOIRE-BAUDRY (FNSEA) dans le collège des adhérents, et M. Joël HELARY (CGT) dans le collège des participants.

M. GIN est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Par conséquent, la Présidente déclare ouverte la séance et propose à l'Assemblée Générale ordinaire d'examiner les points suivants :

- ◆ approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 17 juin 2015 ;
- ◆ présentation des chiffres-clés ;
- ◆ présentation des comptes ;
- ◆ rapports du Commissaire aux comptes ;
- ◆ rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- ◆ présentation des résolutions ;
- ◆ interventions des organisations syndicales et professionnelles, qui doivent pour cela aller s'inscrire auprès du secrétariat de l'Assemblée (Mme Florence DUFOUR et Mme Véronique MORACCHINI) ;
- ◆ débat général ;
- ◆ opérations de vote des résolutions.

## 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 JUIN 2015

---

La Présidente rappelle que le projet du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 juin 2015 a été adressé à tous les délégués en même temps que la convocation. Il demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler.

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## 3. PRÉSENTATION DES CHIFFRES-CLÉS

---

La Présidente donne la parole à M. François GIN pour présenter les principaux chiffres témoignant de l'activité d'AGRI PRÉVOYANCE au cours de l'exercice écoulé.

La Présidente demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler.

En l'absence d'intervention, la Présidente propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

## 4. PRÉSENTATION DES COMPTES

---

La Présidente donne la parole à M. RICHERT, directeur financier, pour qu'il commente les comptes d'AGRI PRÉVOYANCE portant sur l'exercice 2015.

La Présidente demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler.

En l'absence d'intervention, la Présidente propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

## 5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

La Présidente donne la parole à Mme VIGNON, Commissaire aux comptes représentant la société PriceWaterhouseCoopers Audit, pour la lecture de son rapport général sur les comptes annuels :

« Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- ◆ le contrôle des comptes annuels d'AGRI PRÉVOYANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ la justification de nos appréciations ;
- ◆ les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### ◆ I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondage ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'institution à la fin de cet exercice.

### ◆ II. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ◆ certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes de votre institution sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment certaines provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la partie « Informations, principes et méthodes comptables » de l'annexe.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés au regard notamment de l'expérience de l'institution et de son environnement réglementaire et économique. Nous avons également vérifié la cohérence d'ensemble de ces hypothèses ;

- ◆ les provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de contrepartie sur les placements sont évaluées selon les modalités relatées dans la partie « Informations, principes et méthodes comptables » de l'annexe.

Nous avons vérifié que l'évaluation des provisions était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par votre institution et nous avons examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparées dans le cadre de celle-ci, ainsi que l'information donnée dans la note en annexe ;

- ◆ comme indiqué dans la note 4.6 de l'annexe, la liquidation des prestations facturées par les professionnels de santé, organismes ou établissements, est effectuée par les organismes complémentaires, dans le respect de la réglementation en vigueur, à partir de données déclaratives, transmises soit directement par les professionnels de santé, soit indirectement par l'intermédiaire des régimes de base.

C'est dans ce contexte que nous avons apprécié le caractère approprié des règles et méthodes comptables retenues pour la reconnaissance de ces charges et que nous avons procédé à l'évaluation des procédures de contrôle interne relatives aux conditions de liquidation des prestations et à l'intégralité des données ;

- ◆ l'impact sur les comptes de votre institution ainsi que les modalités de traitement comptable de la réforme des retraites vous sont présentés dans la note 5.2 de l'annexe. Nous avons apprécié la conformité du traitement comptable adopté et de l'information communiquée avec les disponibilités réglementaires applicables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### ◆ III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux délégués sur la situation financière et les comptes annuels. »

Ensuite, le Commissaire aux comptes donne lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

« Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre institution, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article A. 931-3-9 du Code de la Sécurité sociale relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

## CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 931-3-27 du Code de la Sécurité sociale.

## CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé. »

La Présidente demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler.

En l'absence d'intervention, la Présidente propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

## 6. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Présidente rappelle que le rapport a été joint à la convocation de la présente Assemblée Générale. Elle donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'administration d'AGRI PRÉVOYANCE, abordant les points suivants :

- ◆ la mise en œuvre de Solvabilité 2 ;
- ◆ la reconnaissance d'un groupe prudentiel ;
- ◆ la mise en œuvre de l'offre agricole ;
- ◆ l'accord national de la production agricole ;
- ◆ l'action sociale.

## 7. PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS

À la demande de la Présidente, M. GIN donne lecture des résolutions :

### ◆ Première résolution : approbation des rapports et des comptes

« L'Assemblée Générale ordinaire d'AGRI PRÉVOYANCE, réunie le 15 juin 2016, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration, du Commissaire aux comptes, approuve ces

rapports ainsi que le bilan et les comptes de résultat pour l'exercice 2015, tels qu'ils ont été présentés.

Elle donne au Conseil d'administration quitus de sa gestion. »

### ◆ Deuxième résolution : affectation du résultat

« L'Assemblée Générale ordinaire d'AGRI PRÉVOYANCE, réunie le 15 juin 2016, constate que le résultat excédentaire de l'exercice s'élève à 8 646 454,68 euros et décide :

- ◆ d'affecter ce montant à la réserve libre ;
- ◆ de transférer 64,58 euros du Fonds paritaire de garantie des institutions de prévoyance vers la réserve libre. »

## 8. INTERVENTION DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET PROFESSIONNELLES

La Présidente invite ensuite les organisations syndicales et professionnelles à prendre la parole.

### ◆ Intervention de Mme Lorène LOPEZ, administrateur, au nom de la CFE-CGC :

« Mesdames les Présidente et Vice-présidente,

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que j'interviens de nouveau cette année à l'Assemblée Générale d'AGRI PRÉVOYANCE pour la CFE-CGC.

AGRI PRÉVOYANCE présente en 2015 des résultats positifs. Ceci est le fruit des efforts de chacun. Les remises en questions de l'an passé, confortées par l'action des différents services, permettent à AGRI PRÉVOYANCE de poursuivre son action auprès des populations agricoles des différents secteurs. Il nous faut, malgré ces notes positives, continuer l'optimisation de notre modèle agricole.

Évoquer le monde agricole sans parler de la MSA est impossible. Ce partenaire historique, proposant le guichet unique, évolue, comme AGRI PRÉVOYANCE, au fil de la modification de notre environnement. Ces changements sont essentiels, et importants. Ils impliquent un coût pour les évolutions programmées des systèmes de gestion, ainsi que des changements de fonctionnement que doivent absorber les femmes et les hommes qui travaillent au sein de nos organismes.

AGRI PRÉVOYANCE est, comme les autres institutions du Groupe, dans une phase de réflexion pour envisager avant la fin du mois de juin, la future forme du groupe prudentiel qu'elle devra arborer pour répondre à la directive Solvabilité 2 et aux demandes pressantes de l'ACPR.

La CFE-CGC s'inscrit dans la démarche de conserver un pôle agricole fort, et le plus large possible, en proposant une offre

agricole de qualité, qui réponde aux besoins des salariés et des entreprises adhérentes.

Malheureusement, force est de constater que les événements se sont précipités, mettant en lumière les attaques venant de toute part contre le paritarisme et ce modèle social qui nous est propre, qui a toujours su montrer sa capacité à s'adapter pour travailler au bien commun, n'en déplaise à ceux qui sont prompts à condamner le syndicalisme français.

La CFE-CGC ne saurait accepter de sacrifier ce modèle sur l'autel de la rentabilité et de l'enrichissement de quelques-uns au détriment de tous.

Notre monde devient de plus en plus irrationnel. La croissance ne porte plus l'idée du bonheur et de la sécurité. Au contraire. Tout se passe comme si le progrès collectif était assuré par une régression des individus. Ainsi, la pression exercée par les tutelles ne saurait nous détourner de notre objectif : préserver notre Groupe, tant avec ses institutions de prévoyance, qu'avec ses institutions de retraite complémentaire.

Pour la CFE-CGC, garantir l'avenir du Groupe AGRICA, c'est préserver l'avenir de toute la protection sociale agricole, et l'avenir de tous les salariés de notre Groupe.

Pour la CFE-CGC, défendre le Groupe AGRICA, c'est défendre un acteur qui joue un rôle social dans des territoires ruraux, si souvent délaissés par les administrations et les pouvoirs publics.

Défendre le Groupe AGRICA, c'est maintenir une action sociale reconnue, au service des plus fragiles d'entre nous.

Soyons responsables, innovants et courageux. Toutes les familles ont le devoir d'assumer leurs responsabilités, et de respecter les engagements pris lors de la création de l'offre agricole, pour préserver ce qu'elles ont créé, et maintenir un groupe à l'identité agricole et rurale affirmée, en capacité de s'adapter et d'apporter un service de qualité.

La CFE-CGC affirme sa volonté de maintenir un Groupe AGRICA dans son intégrité. Redonner du sens et des perspectives, pour la CFE-CGC, c'est se battre pour une juste rémunération, un partage équitable de la valeur ajoutée, et l'arrêt du nivellement par le bas. Pour cela nous défendons un modèle social basé sur la rétribution des contributions, sans discrimination pour les bénéficiaires. Redonner du sens et des perspectives, tel est le vœu de la CFE-CGC, afin de travailler à un véritable progrès social agricole, grâce au Groupe AGRICA. Pour contribuer à l'avenir de notre institution de prévoyance, la CFE-CGC prendra toutes ses responsabilités.

Les administrateurs CFE-CGC saluent le travail de tous les salariés d'AGRI PRÉVOYANCE et tiennent à leur témoigner leur soutien dans ces moments difficiles. Votre énergie et vos compétences sont essentielles à notre action.

Je vous remercie pour votre attention et vous demande d'adopter les résolutions qui vous sont présentées. »

## ◆ Intervention de M. Dominique BOUCHEREL, délégué et administrateur, au nom de la CFTC :

« Madame la Présidente,

Mesdames les administratrices, Messieurs les administrateurs,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,

Dans la continuité du travail accompli par le Conseil d'administration et les partenaires sociaux qui gèrent les différents accords, le redressement d'AGRI PRÉVOYANCE se poursuit. En effet, le résultat net global est supérieur à 8 millions d'euros, même si 6 millions sont dus aux produits financiers. Nous sommes donc sur la bonne voie, mais nous devons rester vigilants.

En dépit d'un contexte difficile et d'après négociations, nous avons été référencés pour l'accord de production agricole. L'offre prévoyance et frais de santé, proposée et conçue par les partenaires du Groupe AGRICA, dans le cadre de l'offre agricole, intègre les dernières évolutions réglementaires. Malgré tout, le problème épineux de l'ancienneté au premier jour reste à résoudre. Par contre, les partenaires sociaux ont souhaité élargir l'offre, en proposant diverses options afin de permettre aux négociateurs locaux et aux entreprises qui le souhaitent, de disposer d'un niveau de garantie supérieur.

Le partenariat conclu avec Groupama, le Crédit Agricole et la MSA, permet à ce jour d'avoir plus de 18 000 entreprises adhérentes. Cependant, la mise en place a été difficile. L'accord n'a été signé que le 15 septembre 2015, d'où l'efficacité au 1<sup>er</sup> avril. Mais grâce à nos partenaires, nous obtenons de nouvelles adhésions. Cette offre agricole permet de proposer au monde agricole des assurances adaptées à ses problématiques, au travers d'offres modulaires répondant à leur cahier des charges, avec des garanties optimisées et tarifées au plus juste, tant pour des assurances complémentaires collectives en matière de santé et de prévoyance, que pour des services comme notamment l'accès à des réseaux de soins optiques ou dentaires, ou encore des services d'assistance.

Le 1 % social, conclu dans l'accord, permettra d'élargir, voire d'améliorer, les actions déjà mises en œuvre. N'oublions pas que le dispositif Pays'Apprentis a permis à près de 6 000 futurs salariés du paysage de bénéficier d'un accompagnement financier, et a ainsi contribué à la prise en charge du coût de leur déplacement, ou hébergement. Compte tenu de ce succès, celle-ci a été reconduite à la rentrée 2015.

La mise en œuvre d'un accord avec EDT sur l'épargne salariale est peut-être une nouvelle source d'investigation, et peut offrir de nouvelles perspectives aux partenaires sociaux.

En ce qui concerne notre institution, l'an dernier à cette même tribune nous évoquions déjà l'avenir d'AGRICA, les partenaires sociaux choisissant l'offre agricole, dans une logique gagnant-gagnant, pour apporter des réponses communes, au plus près des exigences formulées par ceux-ci. Il est important de noter que les résultats obtenus dans ce domaine permettent d'affirmer que nous avons pris la bonne décision, même s'il ne faut pas relâcher nos efforts, et continuer à travailler collectivement.

Concernant la directive Solvabilité 2, qui définit la reconnaissance d'un groupe prudentiel, constitué de nos trois institutions de prévoyance, la CFTC s'est positionnée en faveur de la fusion des trois IP, notamment pour des questions de simplification, d'efficacité et de réduction des coûts. Notre position est susceptible d'évoluer vers une SGAPS, dans le cadre d'un accord équilibré entre nos deux collègues. La CFTC rappelle que la gouvernance paritaire des instances doit être une règle incontournable. Elle permet le respect des prérogatives de décision et de gestion des partenaires sociaux, permettant de garder nos spécificités dans l'intérêt de nos ressortissants.

Avant de terminer mon propos, je tiens à remercier l'ensemble du personnel de notre institution pour le travail, l'engagement

qu'il fournit dans cette période de mutation, et pour le soutien qu'il apporte aux membres du Conseil d'administration.

La CFTC Agri vous remercie de votre attention et vous invite à voter les résolutions. »

### ◆ **Intervention de M. Éric POMMAGEOT, délégué, au nom de FGA-CFDT :**

« Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Mesdames, Messieurs,

L'année 2015 est pour AGRIC PRÉVOYANCE l'année de la confirmation de son retour à l'équilibre. Après une année 2014 légèrement en excédent, le résultat après impôts s'affiche en hausse à 8,6 millions d'euros. La mise en œuvre du plan de redressement porte ses fruits et a stoppé l'érosion massive des fonds propres de l'institution. Ces derniers sont en hausse de 12,3 %, à hauteur de 80 millions d'euros.

Que de chemin parcouru depuis 4 ans, quand, en 2012, l'institution présentait un ratio combiné de 118 %, nous voici à 95 % en 2015, un niveau très encourageant.

L'année 2014 était marquée par la renégociation de l'accord national du paysage. Celle de 2015 l'a été par la renégociation de l'accord national de la production agricole. L'enjeu était majeur car l'institution en tire la majorité de ses revenus.

Le schéma était complexe car des dizaines de déclinaisons locales, avec des champs professionnels et territoriaux extrêmement variés, ont été créés. Leur gestion en était d'ailleurs très compliquée pour AGRIC PRÉVOYANCE. Enfin c'était la première mise en œuvre de l'offre agricole.

AGRIC a gagné l'appel d'offres et est le seul organisme référencé. Pourtant la concurrence fut extrêmement rude, mais pour finir, des acteurs installés sur le marché agricole depuis des années n'ont pas été retenus.

Il faut saluer les organisations professionnelles et les quatre organisations syndicales de salariés, sur les cinq représentatives de la production agricole, qui ont référencé notre institution.

Pour l'action sociale, le dispositif Pays'Apprentis, a été maintenu pour la quatrième année. C'est un dispositif innovant car il permet aux apprentis de bénéficier d'un accompagnement financier compris entre 150 et 500 euros pour leurs déplacements ou leurs hébergements.

La FGA-CFDT met en évidence l'avantage d'avoir un régime bien géré, bien tarifé, afin de générer des excédents qui permettront de mettre en place des actions de solidarité. Enfin, nous notons avec satisfaction que le nouvel accord national de la production agricole reprend la possibilité de mettre en place un dispositif similaire.

Concernant l'avenir du Groupe, tant en prévoyance qu'au niveau de nos institutions de retraite complémentaire, il est difficile de dire à cette tribune, ce jour, ce que sera AGRIC demain.

Nos décisions paritaires d'hier sont remises en question par des acteurs extérieurs au Groupe, issus ou non du paritarisme : Arrco-Agirc-CTIP d'une part, ACPR de l'autre. Nos choix impacteront notre secteur tout entier, service, transformation et production agricole, consolidant ou fragilisant par ailleurs notre Sécurité sociale du monde agricole.

La FGA-CFDT réaffirme sa volonté d'un groupe de protection sociale uni, avec l'ensemble des familles professionnelles et des institutions qui le compose actuellement. S'il faut étudier des rapprochements avec un autre GPS, cela doit se faire avec comme seul prisme l'intérêt des adhérents et des participants, et avec une attention constante envers les salariés du Groupe.

La FGA-CFDT est ouverte à plusieurs scénarios et montages juridiques si l'unité du Groupe et la qualité du service rendu sont préservées. Dans le paritarisme, il faut sans cesse s'attacher à comprendre la problématique de l'autre et essayer de trouver des solutions satisfaisantes pour toutes les parties. Nous y sommes prêts sous réserve que nous soyons tous animés de la même volonté.

Je terminerai cette intervention en encourageant l'ensemble des salariés et la direction pour leur implication à relever les challenges d'aujourd'hui et de demain.

Au nom de la délégation FGA-CFDT, je vous invite à voter favorablement les résolutions proposées.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les administrateurs, délégués, invités, je vous remercie de votre attention. »

### ◆ **Intervention de Mme Marie-Noëlle MAQUAIRE NEVES, administrateur, au nom de la FNAF-CGT :**

« Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Mesdames, Messieurs les directeurs,

La consolidation d'AGRIC comme groupe de protection sociale des professions agricoles, arrachée en début d'année, au contraire de son absorption par un groupe interprofessionnel, est un acquis fondamental, que notre organisation veut conserver et conforter.

Cette absorption aurait signifié un abandon pur et simple d'un pan entier de notre protection sociale agricole. La CGT a joué un rôle important dans ce sauvetage. Elle a trop souvent été la seule dans le collège des salariés à défendre cette option. Aujourd'hui, pour des raisons qui ont peu à voir avec la protection sociale des salariés agricoles, certains poursuivent leurs mauvais coups.

Notre organisation tient à rappeler sa volonté de garder un groupe de protection sociale complémentaire de dimension professionnelle, qui contribue à la cohésion des salariés des professions agricoles, prenant en compte les réalités, les spécificités et acquis de ces secteurs.

Cette approche est étroitement liée à nos objectifs de renforcer la protection sociale agricole. Certains devraient y réfléchir à deux fois avant de continuer à scier la branche sur laquelle ils sont assis.

C'est dans cette démarche de structuration professionnelle solide que nous réaffirons notre position pour la création d'une société de groupe assurantiel de protection sociale (SGAPS).

Le processus de fusion de nos caisses ne fait qu'aggraver et tendre les relations sociales. Les intérêts égoïstes de certains viennent compliquer la gestion de notre groupe de protection sociale.

Notre organisation a toujours prôné dans le cadre de ses dimensions financière, de gouvernance, de représentation dans les deux collèges, la représentativité la plus complète, notamment, sur la base du nombre de salariés concernés par secteur.

Nous n'acceptons pas que pour des raisons internes au collège patronal, notre institution soit menacée de démembrement.

Notre proposition de SGAPS garantit le maintien des emplois dans le Groupe, la sauvegarde des intérêts des salariés de nos professions agricoles, et l'autonomie de décision et de prérogative des Conseils d'administration de chaque institution. Elle est, dans cette situation complexe, la solution de sagesse et de sauvegarde. Au-delà, elle permet la prise en compte des attentes des salariés, que ce soit pour les retraites, la santé et la prévoyance.

Si l'autorité de contrôle prudentiel et de régulation impose la concentration des organismes paritaires, c'est dans le seul objectif comptable de faire des économies de bouts de chandelles, et surtout de réduire le coût du travail. Rien n'est jamais dit ni réalisé pour réduire le coût du capital.

La privatisation de la protection sociale est l'un des objectifs majeurs de ces manœuvres. La démocratie est, dans le même mouvement, bafouée et sacrifiée. Le bradage des acquis de plusieurs décennies et la constitution, la concentration de grands groupes assurantiels privés constituent le fondement même des problèmes rencontrés aujourd'hui.

Mettre la santé des salariés comme un produit de consommation n'est pas acceptable.

Nous luttons contre la remise en cause de notre système de Sécurité sociale. Nous agissons aujourd'hui contre le démantèlement de notre protection sociale professionnelle.

Notre fédération reste pleinement engagée dans les négociations en cours pour le renforcement d'un groupe des professions agricoles permettant aux salariés et aux retraités de répondre à leurs besoins croissants, et d'améliorer leur protection sociale.

L'avenir d'un groupe de protection sociale de dimension professionnelle passe aussi par la qualité des prestations qu'il fournit. Or force est de constater qu'en la matière, les critiques sont nombreuses, souvent précises, et réalistes.

Nous appelons donc à ce que les équipes en charge du suivi et du développement de la prévoyance et des frais de santé, soient dotées des moyens humains et matériels nécessaires au bon accomplissement de leur mission.

Si des conventions passées entre telle et telle famille dans le cadre de la gestion de ses prestations s'avèrent être des boulets plus que des appuis, la réflexion doit se porter sur une gestion en propre de certaines prestations.

AGRI PRÉVOYANCE gère uniquement des accords de branches, de conventions collectives, voire d'entreprises. Ce sont eux, les signataires, les partenaires sociaux, qui remplissent le bon de commande. AGRI PRÉVOYANCE doit exécuter la commande sans tromper ceux qui lui ont fait confiance. Les dossiers doivent être clairs, les engagements précis.

Il est important de ne pas renouveler les non-dits de l'accord national de la production agricole et de ne pas engager les partenaires sur une voie qui est contraire à leur choix, comme remettre en cause le guichet unique sans en parler.

Il nous faut remercier le personnel pour l'ampleur du travail accompli ; la mise en conformité des accords avec les nouvelles réglementations fin 2015, pour être en état au 1<sup>er</sup> janvier 2016, a

généralisé d'innombrables calculs et rédactions, et cela dans un climat de confiance laissant très largement à désirer, encore une fois merci à eux.

Je vous engage à voter les résolutions.

Je vous remercie. »

## ◆ Intervention de M. Hervé PROKSCH, délégué, au nom de FO :

« Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les administrateurs et les délégués,

Mesdames, Messieurs,

L'année 2015 a été favorable à notre institution AGRI PRÉVOYANCE sur plusieurs points.

Notre institution renoue avec un résultat positif ; le redressement des comptes se confirme et cela nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité. C'était un défi que le Conseil d'administration, avec l'aide de l'ensemble des partenaires sociaux, a relevé avec succès, mais également avec la contribution des salariés du Groupe.

Le régime de protection sociale en prévoyance et frais de santé des non cadres de la production agricole a été renouvelé suite à la signature d'un avenant par les partenaires sociaux, pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les partenaires sociaux ont ainsi accordé à nouveau leur confiance au Groupe AGRICA en choisissant AGRI PRÉVOYANCE comme seul assureur référencé.

En prévoyance, les garanties ont été améliorées en invalidité vie privée, deuxième et troisième catégories. Les partenaires sociaux ont également souhaité compléter celles du socle par des options, afin de permettre aux négociateurs locaux, et/ou aux entreprises qui le souhaitent, de disposer d'un niveau supérieur. Ces options pourront ainsi être reprises dans les accords locaux, et/ou d'entreprise, de façon obligatoire. Ainsi, les options non reprises localement pourront également être proposées directement aux salariés, en tant qu'option individuelle facultative. Notons que dans ce cadre, le Crédit Agricole et Groupama assurent la commercialisation et la diffusion de l'offre auprès des entreprises agricoles. La Mutualité Sociale Agricole, quant à elle, demeure l'interlocuteur principal pour la gestion des contrats. L'objectif de déploiement qui avait été fixé a été atteint : avec un périmètre de près de 19 000 entreprises, dont 14 000 emplois en CDI, les services d'AGRICA ont reçu un peu plus de 18 000 bulletins d'adhésion.

Autre point : l'adaptation aux évolutions réglementaires et au nouveau contexte fortement concurrentiel avec une solvabilité en hausse de 2,7 en 2015, soit + 0,04, devra permettre à AGRI PRÉVOYANCE d'aborder sereinement l'avenir.

Nous ne pouvons que regretter une nouvelle fois certaines mesures qui découlent de l'ANI du 11 janvier 2013 sur la sécurisation de l'emploi. Entre autres, la fin des clauses de désignation, qui fragilise nos institutions paritaires, mais également les décrets relatifs au contenu des contrats responsables, et à la définition d'un panier de soins ANI.

L'opposition de Force Ouvrière concernant ces textes a porté à la fois sur la restriction de la liberté de négocier, et sur la régulation de l'offre de soins en fixant des planchers et des plafonds de remboursement des frais de santé. Nous continuons le combat sur ces sujets et, d'ailleurs, de récentes décisions de justice nous ont donné raison.

Au niveau de l'action sociale, AGRI PRÉVOYANCE a lancé des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Il faut rappeler qu'AGRI PRÉVOYANCE est investi pleinement, au même titre que les autres institutions du Groupe, dans le cadre du plan d'action consacré à cette thématique, faisant suite au colloque et à la publication d'un ouvrage sur le même thème. L'engagement s'est poursuivi par l'organisation des trophées « AGRICA Gaspillage alimentaire : le temps des solutions », afin de récompenser et de soutenir les acteurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, sur les territoires. L'action « Pays'Apprentis » s'est poursuivie et nous nous en félicitons.

Force Ouvrière renouvelle son attachement à notre institution, et à son ancrage dans le monde agricole. La protection sociale d'AGRI PRÉVOYANCE, avec la complémentarité de la MSA, est fortement adaptée aux besoins des salariés du monde agricole.

Concernant les résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire d'AGRI PRÉVOYANCE, Force Ouvrière invite les délégués à les voter favorablement.

En conclusion, les délégués de Force Ouvrière tiennent à exprimer leurs remerciements à celles et ceux qui, membres du personnel et de la direction, membres du Conseil d'administration, partenaires sociaux, ont apporté leur contribution à l'activité et à la réussite de notre institution.

Je vous remercie de votre attention. »

### ◆ Intervention de M. Claude COCHONNEAU, administrateur, au nom du collège employeurs :

« Madame la Présidente,

Madame la Vice-présidente,

Mesdames, Messieurs,

Nous débuterons notre intervention par un constat : les résultats de notre institution AGRI PRÉVOYANCE sont positifs pour la seconde année consécutive, avec une progression de plus de 6 millions sur l'exercice 2015. Bien entendu nous nous en félicitons, mais nous demeurons conscients et, gardant à l'esprit

les difficultés passées, nous maintiendrons donc notre vigilance afin de pérenniser la tendance de ces deux derniers exercices.

La tâche n'est pas aisée, nous le savons. L'accroissement législatif et normatif encadrant le fonctionnement de l'activité de notre institution n'a pas ralenti et AGRI PRÉVOYANCE devra faire face à de grandes échéances. Parmi celles-ci, nous pouvons notamment citer la poursuite de la mise en œuvre de Solvabilité 2. Depuis plusieurs années, nous préparons notre institution à cette date butoir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, à cette date de transition vers un nouveau système. Le cap est passé mais beaucoup reste à faire, et notamment la formalisation du Groupe prudentiel. Le collège employeurs est totalement mobilisé dans l'étude des différentes options s'offrant à AGRI PRÉVOYANCE, afin de pouvoir opter pour la meilleure voie, et poursuivre une action optimisée auprès de ses ressortissants. Le débat à ce jour n'est pas tranché entre fusion des IP et SGAPS (société de groupe assurantiel de protection sociale) mais nous gardons à l'esprit que l'option retenue devra continuer à faire d'AGRICA un espace de dialogue social entre partenaires sociaux de l'agriculture.

Nous poursuivrons notre action en nous appuyant sur l'offre agricole, afin de remporter d'autres contrats, à l'instar du succès obtenu dans le cadre de l'appel d'offres pour le renouvellement de l'accord national de la production agricole, et des accords régionaux.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les délégués, même si l'avenir reste encore à écrire, une chose est certaine, nous, les acteurs du monde agricole, allons continuer à œuvrer à l'amélioration de la condition de nos entreprises et de nos salariés. Je vous remercie pour votre attention et vous invite bien entendu à approuver les résolutions qui vous sont présentées. »

## 9. DÉBAT GÉNÉRAL

La Présidente demande aux délégués s'ils souhaitent formuler des observations.

En l'absence de demande d'intervention, la Présidente propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

## 10. OPÉRATIONS DE VOTE DES RÉSOLUTIONS

La Présidente indique qu'en application de l'article 30 des statuts d'AGRI PRÉVOYANCE, les délibérations de l'Assemblée Générale ordinaire sont considérées comme étant adoptées dès lors qu'elles obtiennent la majorité relative des voix valablement exprimées.

La Présidente ajoute que le vote doit s'effectuer par collège.

Elle propose aux délégués que le vote soit organisé à main levée, conformément à l'usage.

L'Assemblée Générale marque unanimement son accord sur cette proposition d'organisation.

Ensuite, la Présidente précise que le résultat du scrutin comptabilisera également les votes par correspondance, qui seront dépouillés à l'issue de l'Assemblée Générale, en présence de deux assesseurs.

Puis, elle met aux voix, successivement par collège, les deux résolutions, laissant apparaître les résultats suivants :

### PREMIÈRE RÉSOLUTION : APPROBATION DES RAPPORTS ET DES COMPTES 2015

	Collège des employeurs	Collège des salariés
Pour	46	73
Contre	0	0
Abstention	0	0
Nul	0	0

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix dans chacun des deux collèges.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT

	Collège des employeurs	Collège des salariés
Pour	46	73
Contre	0	0
Abstention	0	0
Nul	0	0

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix dans chacun des deux collèges.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la Présidente s'apprête à clôturer cette Assemblée Générale. Avant cela, elle tient à remercier les salariés d'AGRICIA et d'AGRI PRÉVOYANCE pour le travail qu'ils accomplissent, ainsi que les administrateurs et les délégués de l'institution. Elle appelle ces derniers à travailler collectivement et efficacement dans ce nouveau contexte législatif et réglementaire contraignant, toujours au service de leurs mandants. La Présidente lève la séance de l'Assemblée Générale ordinaire d'AGRI PRÉVOYANCE à 12h35 et précise que l'Assemblée Générale de CCPMA PRÉVOYANCE débutera à 14h30. Elle rappelle ensuite aux délégués qu'un déjeuner commun à l'ensemble des délégués est organisé à partir de 13h00 et les invite à se rendre dans la salle de restauration.

**Mme Anne CHAMBARET**  
La Présidente

**Mme Patricia DREVON**  
La Vice-Présidente



# Notes



# Notes



# Notes



**GROUPE AGRICA**

21 rue de la Bienfaisance  
75382 Paris Cedex 08  
Tél. : 01 71 21 00 00  
Fax : 01 71 21 00 01

[www.groupagricar.com](http://www.groupagricar.com)